

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JEAN BURTON, président
 M. ALAIN DUHAMEL, commissaire
 Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 11 septembre - 19 h
Bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 SEPTEMBRE 2013

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

FRAPRU

Mme Marie-Josée Corriveau 3

COMITÉ D'AHUNTSIC CONTRE L'USINE DE COMPOSTAGE

DANS LE PARC SAINT-MICHEL

Mme Louise Rondeau et M. René Morales 18

GROUPE DE PROFESSEURS DE L'INSTITUT D'URBANISME

M. Gérard Beaudet et M. Franck Scherrer 29

AQUA CLIMAX

M. Bastien Guérard 42

M. PATRICK ASCH 54

SOCIÉTÉ DES CÉLÉBRATIONS DU 375^e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

M. Pierre Bellerose 63

MOT DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT 79

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M JEAN BURTON, président :

5 Alors, je me présente, mon nom est Jean Burton, je préside cette commission. Mes collègues, Irène Cinq-Mars et Alain Duhamel se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue à la deuxième partie de l'audience sur le *Projet de plan de développement de Montréal*.

10 Nous sommes secondés par une équipe composée de madame Ginette Thériault, secrétaire de commission, monsieur Michel Agnaïef et mesdames Stéphanie Wells et Élise Naud.

15 Nous accueillerons ce soir les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour exprimer leur opinion.

20 Au cours de la deuxième partie de l'audience, tout se passe entre les citoyens et la commission. Il n'y a pas de table pour les représentants de la Ville qui ont répondu aux questions dans la première partie de cette audience. Ce sont donc des citoyens qui vont prendre place devant nous.

25 Il s'agit ce soir de la neuvième et dernière session, pour nous c'est important de le mentionner, dernière session d'audition de mémoires et d'opinions. Plus de 70 mémoires auront été présentés devant nous depuis la semaine dernière, sans compter une bonne vingtaine qui n'ont pas fait l'objet de présentation verbale.

30 Je vous rappelle que les consultations de l'Office de consultation publique répondent au principe selon lequel les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

Nos consultations se déroulent selon une procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un Code de déontologie.

35 Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun, incluant le temps de présentation et d'échange avec les commissaires.

40 À ceux et celles qui ont déposé un mémoire, je rappelle que nous l'avons lu attentivement. Je vous invite donc à présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible pour un échange avec nous.

45 Je le répète et j'insiste et je vais le redire après la pause, c'est intéressant pour vous et pour nous, qu'il nous reste quand même un peu de temps d'échange et non pas nous lire le mémoire pendant vingt minutes ce qu'on a déjà fait de notre côté, s'il vous plaît.

50 Ces mémoires seront rendus publics une fois les séances d'audition de mémoires terminées. Ils demeureront accessibles sur le site internet de l'Office et une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information et des mémoires. Le rapport devra être déposé aux élus municipaux vers la fin de l'année et rendu public en janvier 2014. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus.

55 Vous noterez ce soir la présence d'une sténographe, madame Yolande Teasdale, bonsoir Madame et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Michel Lucas donc qui est responsable de tout ce qui est technique. Si vous avez un PowerPoint ou quelque chose, Monsieur Lucas est là pour vous assister.

60 Et comme les séances de la première partie, tout ce qui est dit au cours de l'audience est enregistré et les transcriptions des notes sténographiques seront accessibles sur le site internet de l'Office.

J'ajoute que la commission est soutenue dans son travail par une équipe à l'Office de consultation publique. Vous avez probablement rencontré certaines de ces personnes à l'accueil et cette équipe est responsable aussi de la logistique de cette séance.

65 La séance de ce soir devrait prendre fin au plus tard à 22 h, si tout se déroule comme prévu.

70 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des personnes sont irrecevables.

75 Enfin, comme il est coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville de Montréal pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance, s'il y a lieu. Il s'agira bien entendu de rectifier un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

80 Sur ce, j'invite la première personne ou groupe à se présenter, Marie-Josée Corriveau. S'il vous plaît, Madame.

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU :

Bonsoir!

85 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU :

90

D'abord, j'aimerais remercier l'Office de consultation publique de Montréal d'avoir relevé le défi d'organiser en si peu de temps des consultations sur le Plan de développement de Montréal. On faisait partie des organismes qui réclamaient ce genre de consultation publique là. Donc, merci et merci également de faire mettre tout en œuvre pour pouvoir rédiger un rapport à

95

remettre à la future administration municipale. Nous vous souhaitons bonne chance dans la réalisation de ce beau projet.

100

Juste peut-être... bon, d'abord, mon nom est Marie-Josée Corriveau. Je suis organisatrice communautaire au Front d'action populaire en réaménagement urbain depuis un bon bout de temps maintenant. Et, je suis responsable des dossiers montréalais, donc je travaille avec les comités logement et les associations de locataires de Montréal, membres du FRAPRU notamment.

105

Le FRAPRU c'est une organisation panquébécoise. On est implanté dans presque toutes les régions administratives. On a à l'heure actuelle autour de 153 groupes membres, 153-155, et là-dessus, il y en a 73 qui sont sur le territoire de Montréal. Et donc, une bonne majorité ou presque de nos membres sont sur Montréal.

110

Maintenant, concernant le Plan de développement comme tel; d'abord, vous dire que j'ai entendu le message « *de ne pas lire le mémoire* », je vais le faire, mais je tiens quand même à répéter ce que j'avais dit lors d'une première rencontre avec des membres de l'Office de consultation publique, à quel point on avait été déçu du document qui avait été produit, autant la version initiale *Demain Montréal* que la version revue et corrigée qu'on nous a soumise.

115

Dans la mesure où on avait vraiment l'impression de lire un document promotionnel qui vantait les mérites de Montréal à l'étranger, comme si c'était une marchandise, un bien de consommation ou une série de services. On ne se sentait que très peu concerné par ce qui était rédigé là-dedans. On était déçu d'une part qu'on n'ait pas fait le point sur quelles sont les conditions de vie dans son ensemble des ménages qui habitent à Montréal et qu'est-ce qu'on

120 veut mettre en œuvre pour pouvoir améliorer ces conditions de vie là. Évidemment, le logement y est un élément important.

125 Alors déçu de la facture du Plan, de son absence de contenu et également de l'absence de contenu d'analyse, j'entends, et également d'absence de précision quant aux objectifs. Et on continue à se poser la question, est-ce que les gens qui gèrent notre ville, qui administrent notre ville considèrent Montréal comme une marchandise ou un milieu de vie? On se pose vraiment la question à la lecture de ce document-là.

130 On regrette, par ailleurs, qu'en matière d'habitation, donc, qu'on n'ait pas fait le point sur la situation des ménages qui habitent à Montréal et qu'on ne se soit pas fixé des objectifs concrets pour améliorer les conditions de logement et la réalisation du droit au logement à Montréal.

135 Ce qu'il faut savoir, et là je suis contente d'être reçue aujourd'hui parce qu'on a eu des nouvelles récentes de Statistiques Canada sur les résultats de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011. Je l'avais déjà dit et je le réitère : deux tiers des ménages montréalais sont locataires. Ce n'est pas une niaiserie et entre 2006 et 2011, la proportion est restée sensiblement la même, quoique certaines personnes auraient peut-être pensé, voire espéré que le pourcentage de ménages locataires ait diminué, ce n'est pas le cas. La majorité, la très grande majorité des gens qui habitent à Montréal sont locataires et sont des gens à revenu très modeste.

145 Aujourd'hui, je ne pourrai pas vous donner tous les chiffres de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011 parce qu'ils ne sont pas tous disponibles, je vais vous signaler au fur et à mesure les nouvelles données. O.K.? Donc, on sait donc que les ménages sont surtout des locataires, on sait qu'à l'heure où on se parle, sur les 760,000 ménages qui habitent à Montréal, 490,000 sont locataires, que 210,000 d'entre eux vivent sous le seuil de revenu de besoins impérieux, c'est-à-dire que ça représente 43 % des ménages locataires qui sont sous le seuil des besoins impérieux et que dans 7 arrondissements sur 19, cette proportion-là est encore plus

150 élevée. Et j'attire votre attention, notamment, sur ceux dont on sait aujourd'hui également qui vont subir les contrecoups d'une augmentation importante de l'évaluation foncière.

155 Vous savez que le rôle d'évaluation est sorti aujourd'hui et, de fait, ça concerne particulièrement les gens du Plateau Mont-Royal, les gens de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, de Côte-des-Neiges et du Sud-Ouest où on sait qu'il y a eu ou il va y avoir un rehaussement des coûts de taxe lié à l'augmentation de l'évaluation foncière qui va se traduire inévitablement par une augmentation de loyer. Donc, une difficulté encore plus grande de payer le loyer compte tenu des revenus, donc un accroissement vraisemblable du nombre de ménages qui vivent sous le seuil de revenu des besoins impérieux.

160 Vous dire que sur les ménages, plusieurs doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu et même 80 % de leur revenu pour se loger, c'est particulièrement le cas des personnes seules. Or, aujourd'hui, le recensement de 2011, l'enquête nationale sur les ménages nous confirme qu'il y a parmi les locataires de moins en moins de ménages familiaux et de plus en plus de ménages constitués de personnes seules. Or, qui dit personne seule parle d'un revenu par ménage et souvent d'un petit revenu. Donc, on s'attend également à ce que le revenu médian ou le revenu moyen des ménages locataires diminue par rapport à ce qu'on avait auparavant. Ça reste à confirmer, mais c'est ce qu'on anticipe.

170 L'autre chose que je voulais vous mentionner, c'est qu'au-delà de la faiblesse des revenus des ménages, de leur grande proportion de la faiblesse des ménages, il y a également une proportion assez importante du patrimoine bâti qui a besoin de rénovations majeures. Donc, un logement locatif sur dix ou à peu près a besoin de rénovations majeures et on sait également qu'en février dernier, il y avait sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal, presque 22 000 ménages qui étaient en attente pour un HLM et ça, c'est sans compter tous ceux qui attendent pour une coopérative d'habitation ou un logement appartenant à un OSBL d'habitation.

180 Il y a des problèmes liés au taux d'inoccupation aussi qui se sont relativement résorbés par rapport à 2001, on s'entend, on n'est plus dans un état aussi critique qu'en 2001, 2002, 2003,

185 sauf dans le cas des grands logements familiaux, c'est-à-dire les logements de trois chambres à
coucher et plus où là on constate que le taux d'inoccupation recommence à descendre. Donc,
c'est de plus en plus difficile pour les familles locataires à se trouver des logements. Le taux
d'inoccupation, qui s'était légèrement rehaussé, était en 2011 à 2 %, il est aujourd'hui à 1,8 %.
Donc, ça continue à descendre ou ça recommence à descendre, plutôt, ce qui nous préoccupe.
Simultanément, quand on regarde les mises en chantier, il n'y a rien pour nous rassurer.

190 Le marché privé nous a fait clairement la démonstration depuis le début de la pénurie de
logements, depuis le début des années 2000, qu'il n'était pas en mesure de répondre aux
besoins en logement des ménages à modeste et à faible revenu. Ce qui a été construit par le
privé, c'est essentiellement des résidences pour personnes âgées, souvent du logement locatif,
mais à très haut prix – on parle de 1 500 \$, 2 000 \$, 2 200 \$ par mois – ou du condo et du condo
de très petite taille et très cher. Donc, on ne répond pas du tout aux besoins des ménages à
faible et à modeste revenu, d'une part, et encore moins, parmi ceux-là, aux ménages familiaux
195 qui ne trouvent juste pas de logement qui réponde non seulement en matière de prix, mais
également en matière de superficie à leurs besoins.

200 Les seuls acteurs développeurs qui ont développé du logement familial à peu de choses
près c'est les coopératives d'habitation, c'est les projets de logements sociaux pour les familles
en particulier.

205 L'autre chose sur laquelle je voulais revenir, c'est la question des loyers parce que là
aussi, on a des données du recensement – attendez un petit peu, je vais prendre ma feuille, ça
va être plus facile. Donc, les loyers médians... d'abord, je recommence. Le 40,3 % des ménages
locataires, selon l'enquête nationale sur les ménages de 2011, doivent consacrer plus de 30 %
de leur revenu pour se loger. O.K.? Ça, c'est des données que vous n'avez pas dans le mémoire
évidemment. Donc, ce sont des ménages qui doivent consacrer une part démesurée de leur
revenu pour se loger, le seuil considéré acceptable c'est 30 %, puis ce n'est pas nous qui le
disons, c'est les économistes, c'est la SCHL, et cetera. Et évidemment, quand on dit ça, bien,
210 c'est fait au détriment de l'alimentation, du transport, des vêtements, des fournitures scolaires,

des médicaments, et cetera. Cette proportion-là a effectivement augmenté de 2 % depuis le recensement de 2006.

215 Du côté des loyers, des loyers médians, l'enquête nationale publiée aujourd'hui, les résultats publiés aujourd'hui nous disent que les loyers médians des ménages locataires sont passés en 2006 à 606 \$, en 2011 à 684 \$ par mois, ce qui veut dire une augmentation de presque 13 % en l'espace de cinq ans, O.K.

220 Je reviens sur la question des mises en chantier, il y a des données aussi plus récentes que celles que j'ai inscrites dans le mémoire concernant la comparaison entre les condos et le logement locatif. Dans le mémoire, je faisais référence aux mises en chantier réalisées entre janvier et juillet 2013 de cette année et je vous mentionnais qu'il y avait 17 fois plus de condos que de logements locatifs.

225 La dernière publication de la SCHL va jusqu'au mois d'août. Donc, c'est huit mois, les huit premiers de l'année. Le ratio a diminué, c'est-à-dire qu'il y a 13 fois plus de condos qui se sont réalisés depuis le début de l'année que de logements locatifs. Donc, on pourrait dire « *Ah! La situation s'améliore* » et pourtant c'est juste que tout ça a dégringolé et on se retrouve avec très, très peu de construction de logements locatifs.

230 Dans le territoire, j'ai vérifié parce que j'en ai parlé en fin de semaine, dans le territoire du centre-ville de Montréal et le Sud-Ouest, accroché avec l'Île des Sœurs, et si on y ajoute celui de Hochelaga-Maisonneuve et la partie est de Centre-Sud, parce que les territoires de la SCHL ne sont pas les mêmes que ceux de l'administration municipale, il s'est construit en tout pour tout depuis le début de l'année quatre logements locatifs, et on parle d'un très grand territoire, alors
235 que durant la même période, il s'est construit plus de 1 500 condos.

240 Donc, c'est un état de situation qui nous fait dire que les choses ne s'améliorent pas. Que la Ville aurait dû, dans son plan de développement, porter une attention beaucoup plus pointue sur les problèmes liés au logement, d'autant qu'on a également des intuitions, c'est-à-dire une connaissance empirique du terrain qui malheureusement n'est pas documentée à notre

grand dam, ça concerne notamment la question de la mise en œuvre, la stratégie d'inclusion, vous savez, qui a été adoptée en 2005. C'était supposé de garantir la mixité sur les grands développements, c'était supposé de garantir le développement du logement social et de régler
245 les problèmes de logement d'une bonne partie de la population, malheureusement le dernier bilan... donc, ça été adopté en 2005 et le dernier bilan qu'on en a fait c'est en 2007 et depuis ce temps-là, pas moyen d'avoir de chiffres. O.K.?

C'est une des choses qu'on reproche à la Ville et, par ailleurs, ce qu'on constate, c'est
250 que la stratégie d'inclusion a de nombreux effets pervers. Elle a eu un certain nombre d'avantages, mais elle a également de nombreux effets pervers. Le premier, c'est de mettre le développement du logement social à la remorque du développement de condos. Deuxièmement, si un projet de développement de condos, pour une raison ou pour une autre, ralentit ou avorte, ça fait tomber ou ralentir dramatiquement le développement de logements sociaux également.

Par ailleurs, ça a fait aussi qu'il ne s'est développé à peu près pas de projets de
255 logement social dans les quartiers où en a pourtant beaucoup besoin, là où il n'y a pas de grands sites à développer. Je pense entre autres à Parc-Extension qui est toujours le quartier le plus pauvre du Canada, qui a une très forte majorité de ménages à très faible revenu qui vivent dans un état de surpopulation monstrueux et on ne réussit pas dans ce milieu-là à faire du
260 développement de développer de nouveaux logements sociaux parce qu'il n'y a pas de grand site à développer puis parce que dans l'existant, il n'y a pas moyen de réaliser de manière satisfaisante des projets, puisque la Ville a mis ses billes dans la stratégie d'inclusion.

L'autre chose que la stratégie d'inclusion a induite également, c'est en favorisant, parce
265 qu'on constate que la Ville a bien souvent cédé à toutes les demandes des promoteurs qui ont demandé, par exemple, l'augmentation des hauteurs, l'accroissement du développement en superficie de terrain, et cetera, et cetera, puis de déroger même au programme d'Accès Condos qui était initialement prévu pour des familles, mais finalement on a juste fait des petites unités, et
270 tout ça a fait en sorte que dans certains quartiers anciens, plus anciens et plus centraux, on s'est retrouvé à vivre avec un développement intensif de nouvelles habitations qui ont exercé une pression épouvantable sur les terrains qui sont devenus de plus en plus chers et difficilement

accessibles pour les projets de logements sociaux et également sur les loyers du logement locatif environnant.

275

Donc, on se rend compte que la stratégie d'inclusion telle qu'elle a été mise en œuvre, elle a introduit, dans bien des quartiers, tout ce qu'il faut pour les gentrifier, pour les embourgeoiser et on constate vraiment ces signaux-là dans plusieurs quartiers, que ce soit dans le Sud-Ouest, évidemment le Plateau était déjà pas mal avancé, mais ça s'est étendu dans Petite-Patrie, Villeray, Rosemont, surtout du côté ouest, la frange ouest également de Hochelaga-Maisonneuve.

280

Donc, c'est un phénomène, on n'a pas de données encore qui viennent l'appuyer, mais ce sont des choses qui sont évidentes à l'œil nu et qui sont aussi évidentes pour les comités logements qui sont aux prises avec des locataires qui n'arrivent plus à trouver de logements qui répondent à leurs besoins à des prix qu'ils soient capables de payer.

285

Un autre enjeu que je vais énoncer très rapidement, mais dont on n'a pas tenu compte dans le Plan de développement et pourtant, Dieu sait si il est fondamental en ce moment, c'est la perte éventuelle des subventions fédérales dans les ensembles de logements sociaux qui ont été réalisés avant 1994. Ça concerne 40 000 unités d'habitation à Montréal qui sont des logements sociaux qui, au fur et à mesure que les hypothèques sont remboursées, perdent les subventions que le gouvernement fédéral leur versait jusque-là pour venir diminuer les loyers des ménages à faible revenu.

290

295

Jusqu'à présent, le nombre d'ensembles de coopératives, d'OSBL et ça concerne également les HLM qui ont été touchés est relativement marginal, O.K.? Mais on a les chiffres que la SCHL nous a démontrés et à partir de 2014, ça monte en flèche. On va se mettre à avoir une accélération du nombre de ces unités-là qui, faute de subvention fédérale, ne seront plus abordables et accessibles pour les ménages à faible revenu. C'est dramatique. On aurait espéré que la Ville en fasse mention dans son plan de développement, en tienne compte et indique de quelle manière elle entend s'y prendre pour protéger ce parc-là et interpeller les gouvernements supérieurs sur ces questions-là, mais on n'en a pas glissé un seul mot.

300

305 J'arrive maintenant tout de suite à nos... je vais passer sur notre appréciation du texte du Plan pour tomber tout de suite sur nos recommandations puis être en mesure de répondre à vos questions.

310 Alors, évidemment, dans les circonstances, compte tenu de l'importance des besoins qui, on le voit, sont maintenus malheureusement et vont vraisemblablement même augmentés, compte tenu de la vétusté du parc de logement locatif, compte tenu du risque qui plane au-dessus du parc de logement social existant également, nous, ce qu'on demande c'est que le Plan de développement prenne acte de cette situation-là et nous dise de quelle façon la Ville entend se fixer des objectifs, donc qu'elle se fixe en fait des objectifs de développement de logements sociaux pour répondre aux besoins les plus urgents. Et, à notre avis, un objectif qui
315 devrait être minimal, c'est 22 500 logements sociaux en cinq ans.

Le FRAPRU réclame, depuis quelques années, 50 000 logements sociaux à la grandeur du Québec, le 22 500 c'est la part montréalaise quand on considère, en proportion, les ménages qui doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger, O.K.? Et ça, on le sait, on l'a vu, ça ne répond qu'aux besoins les plus urgents. O.K.? Donc, nous autres, ce
320 qu'on dit c'est que la Ville devrait profiter ce son plan de développement pour dire : oui, ça prend du logement social et oui, on se fixe cet objectif-là et dès à présent, on interpelle les gouvernements supérieurs pour qu'ils accroissent le financement en conséquence et nous-mêmes comptons prendre des actes pour faciliter ce développement-là, plus particulièrement
325 en se dotant d'une réserve de terrains, pour soustraire des terrains et des sites des bâtiments à la spéculation, à la surenchère et à la concurrence auxquelles on n'est pas capable de faire face dans le domaine du logement social.

330 Également, que la Ville demande à Québec d'apporter des amendements à sa *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à sa charte pour pouvoir notamment être en mesure de reprendre ou de saisir, soit par saisie ou par voie d'expropriation, des bâtiments barricadés depuis plus d'un an, qui sont laissés à l'abandon alors qu'on a tant besoin d'espace pour construire du logement.

335 Et, également, la même chose pour des bâtiments qui appartiendraient à des
propriétaires délinquants qui les laissent tomber en ruine au risque de mettre en péril la santé
de leurs occupants. Vous savez, il y a des propriétaires à Montréal qui se spécialisent dans le
marché du taudis. Ils font de temps en temps la manchette et on trouve déplorable
qu'ultimement, ce qui se passe, c'est qu'ils obtiennent de la Ville de Montréal, par son service
340 d'inspection, de prévention incendie, notamment, que les locataires soient évacués. Le
propriétaire en profite pour convertir en condos ou démolir et rebâtir des condos. Donc, c'est
une perte nette et en plus, on a mis à la rue des ménages qui subissaient déjà des conditions
de logement dramatiques. Il faut prendre acte de ça, puis que la Ville nous dise comment elle
entend agir.

345 Également, ce qu'on voudrait c'est que la stratégie d'inclusion, malgré ses
imperfections, devienne obligatoire, qu'on ne soit plus soumis à un rapport de négociation et
que tout ensemble résidentiel de 20 unités et plus soit soumis à la stratégie d'inclusion et que
ça permette entre autres évidemment de faire du logement social, mais dans le cas où ça
350 serait absolument impossible de le réaliser in situ, bien que des fonds, qu'une contribution soit
faite au fonds de contribution à la stratégie d'inclusion pour pouvoir soutenir le développement
à proximité de nouveaux logements sociaux.

355 La Ville doit également voir évidemment sa réglementation pour protéger le parc
montréalais de logements locatifs, que ce soit pour empêcher les conversions en copropriétés,
en gîtes ou les transformations à cette fin, qu'elle doit aussi implanter et tenir à jour un
inventaire du parc de logements locatifs et des maisons de chambres. En ce moment, c'est
extrêmement difficile d'avoir un portrait de comment évolue le parc de logements locatifs, les
données sont morcelées, ne sont pas ramassées. Ça tient souvent à la bonne volonté d'un
360 arrondissement pour nous le fournir sur son territoire ou pas. Donc, il faut avoir une vigie là-
dessus et la Ville doit se doter d'un tel moyen.

365 Par ailleurs, il y a les logements sociaux dont je vous parlais; il faut que la Ville
interpelle les gouvernements supérieurs, particulièrement fédéral, à ce niveau-là, mais la Ville
doit aussi s'engager à maintenir ses propres subventions. Vous savez, Montréal verse 10 %

du déficit d'exploitation dans les HLM. Le gros de la partie c'est assumé par Québec et Ottawa, mais le 10 %, il faut que Montréal le garantisse. Il faut également que Montréal s'assure et affirme que ce parc-là va demeurer du domaine du logement social et le protège comme tel.

370

Enfin, ce qu'on demande à la Ville c'est de faire des modifications au Code du bâtiment pour que dans toute nouvelle construction, le développement de logements accessibles, universellement accessibles soit rendu obligatoire.

375

Par ailleurs, juste vous rappeler rapidement que le FRAPRU participe à deux coalitions qui ont été mises sur pied dans le cadre des travaux entourant l'adoption du Plan de développement de Montréal, mais également dans le cadre des élections qui vont être éminemment lancées officiellement. Et dans les deux cas, les coalitions ont repris nos revendications en matière de développement de logement social et de réserve foncière, je vous signale, mais on a aussi appuyé, je tiens à le souligner, les revendications qui visent à déployer le réseau de transport en commun, le rendre accessible aux personnes en chaise roulante et à instaurer une tarification sociale pour les usagères et les usagers à faible revenu, qu'il y ait une préservation, dans les différents arrondissements, des secteurs dédiés à l'emploi en visant une diversification du type d'emploi qu'on y exerce et qui demande des niveaux de formation et de spécialisation différents.

380

385

Les efforts que la Ville a faits au cours des dernières années, ça a été dans l'industrie de pointe ou les technologies de pointe, mais il n'y a pas que ça. Il faut aussi développer et protéger les emplois qui correspondent à la formation des ménages qui habitent à Montréal. Il faut protéger les emplois des Montréalais et des Montréalaises à faible et à modeste revenu qui ne travaillent pas tous dans les autres technologies, que ce soit en biochimie ou dans les technologies liées à internet ou au web ou à l'ordinateur ou whatever, là... il y a d'autres choses et il faut les protéger.

390

395

Par ailleurs, il faut aussi garantir un accès aux services publics et aux commerces de proximité. On le voit avec les milieux où il y a des processus d'embourgeoisement visiblement

400 en marche, il y a un problème au niveau des services de proximité. Le coût des loyers commerciaux grimpe, les locaux commerciaux se vident et quand les condos sont construits et occupés par des ménages à revenu plus élevé, bien les commerces qui s'y installent offrent un bien qui n'est pas accessible aux ménages qui étaient là et qui sont à plus modeste revenu.

405 Enfin, il faut que la Ville se dote également d'une politique de soutien à l'action communautaire, qu'elle maintienne ce qu'elle a déjà et qu'elle l'accroisse, compte tenu des efforts qu'on a à faire au sein de la population qui, je vous rappelle, est beaucoup à modeste revenu pour essayer de *patcher*, là, puis de s'organiser pour que les gens aient quelques réponses à leurs besoins de tout niveau, que ça soit en matière de droit, mais également en matière de services. Je pense entre autres aux organismes qui offrent des services de dépannage alimentaire ou de dépannage vestimentaire, et cetera.

410 Puis, je terminerai en vous souhaitant... non, je le dirai après, je vais répondre à vos questions d'abord. C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

415 Merci beaucoup. Je pense qu'on a le temps pour une question ou à peu près.

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU :

420 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

425 Allez.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

430 Je vous avoue que je n'en ai pas beaucoup de questions parce que votre propos est très clair, votre diagnostic précis, assez désolant. C'est assez désolant pour ne pas employer d'autres termes.

435 Vous avez identifié un certain nombre de solutions, de pistes de solutions, vous êtes très précise sur ce que vous demandez également. Ma seule préoccupation c'est quand on dit, « *on demande à la Ville* », c'est un peu, comment dire, général cette expression-là. Il y a des organismes à la Ville, dans la ville, je devrais dire, dans l'appareil administratif de la ville qui sont plus attentifs, dont la fonction, la mission, les approchent plus de devoir s'occuper de la question du logement. Vous mentionnez entre autres l'Office municipal d'habitation, et cetera, 440 qui, dans la ville, devrait être plus spécifiquement concerné par ceci? Parce qu'envoyer un message général, même dans un plan de développement, ça reste quand même un peu flou.

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU :

445 Bien, je vous dirais qu'il faut l'adresser à la Direction... à la mairie et au maire et également à la Direction de l'habitation. Il existe une Direction de l'habitation – à l'heure actuelle au moins, ça change souvent! – qui s'occupe entre autres de la livraison du logement social et il y a l'Office de l'habitation de Montréal qui s'occupe des logements sociaux existants et puis c'est aussi à la Direction de l'habitation qu'on s'adresse quand il est question de 450 salubrité et de code du logement. O.K.? Cependant, pour notre principale revendication ou nos deux principales qui concernent le développement du logement social, c'est clair qu'il y a d'abord un problème de volonté politique.

455 On est tout à fait conscient et consciente que Montréal ne peut pas financer elle-même 22 500 logements sociaux en cinq ans. Et c'est pour ça qu'on dit que Montréal, on voudrait... écoutez, moi, l'expression que je sors parfois, puis ça m'embête un peu d'être enregistrée, mais je vais le dire quand même : on est à la recherche d'une ville qui va agir comme un champion au nom des mal-logés et qui va s'adresser aux gouvernements supérieurs avec

460 conviction et fermeté en leur disant : ce n'est pas vrai que vous allez laisser tomber notre population, nos ménages sont très majoritairement locataires et très majoritairement très modestes ou très pauvres, donc vous devez investir dans le logement social et Montréal doit ensuite apporter sa propre contribution qui correspond à peu près à 15 %.

465 La Ville, et c'est le maire qui doit prendre cette décision-là parce que c'est avec la mairie, vraiment avec la mairie, le Comité exécutif et le maire qu'on discutait de la réserve de terrains. C'est un problème là aussi de volonté politique. Il faut que la mairie de Montréal ait la volonté politique de soutenir le développement du logement social et de l'accélérer et pour ça, il faut retirer du foncier du marché spéculatif, sinon on n'y arrivera jamais.

470 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Jamais. Alors, le leadership...

475 **Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU :**

Après ça, la Direction va opérer.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

480 C'est ça. Le leadership doit venir de la mairie, d'accord. Ça veut dire, doit-elle le faire seule ou accompagnée de ses partenaires sociaux, avec ses partenaires sociaux?

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU :

485 Bien, je vous dirais que pour nous, l'objectif c'est que ce soit audible et visible. Si elle veut s'asseoir avec nous autres puis qu'on fasse ça ensemble, pas de problème. Mais elle peut aussi le faire seule. C'est arrivé à quelques occasions que le maire de Montréal est intervenu, par exemple avec la Fédération canadienne des municipalités, notamment, en s'adressant évidemment au gouvernement fédéral quand il a pris des décisions assez désastreuses en

490 matière de financement du logement social et le maire de Montréal, à l'époque, avait joué un rôle
proactif là-dessus, puis il avait pris le micro au nom de la Fédération. C'était très bien, mais c'est
arrivé une fois. Ce n'est pas suffisant parce qu'on est loin d'avoir réglé le problème. Au contraire,
si on laisse aller les choses, ça ne va que se détériorer. Donc, c'est de ça dont il est question.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Corriveau.

Mme MARIE-JOSÉE CORRIVEAU :

500

Ça m'a fait plaisir. Puis je vous souhaite bonne fin d'audience et bonne rédaction de
rapport.

LE PRÉSIDENT :

505

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Gilles Renaud. Il n'est pas là. Monsieur Gérard
Beaudet, il est là? Non plus? Bon, monsieur Morales. Ah, bien voilà. Vous voulez vous porter
volontaire, vous en terminerez plus tôt donc.

510 **M. RENÉ MORALES :**

Tout à fait, merci.

LE PRÉSIDENT :

515

Très bien.

520

M. RENÉ MORALES :

Alors, bonsoir.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

530 **M. RENÉ MORALES :**

Merci de nous accueillir ce soir. Nous sommes deux. Je vais me présenter, René Morales, membre du Comité d'Ahuntsic contre l'usine de compostage dans le parc Saint-Michel.

535 **Mme LOUISE RONDEAU :**

Et Louise Rondeau, également dans le même comité.

M. RENÉ MORALES :

540 Afin de faciliter la présentation, étant donné qu'on a dix minutes et ensuite dix minutes de questions, je vais faire la présentation et par la suite, on sera tous les deux pour la période de questions.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

550

M. RENÉ MORALES :

Alors, si vous me le permettez, je vais lire quelques lignes afin d'être explicite également dans le texte que nous avons.

555

Alors, il est certain que le Comité d'Ahuntsic contre l'usine de compostage a vu ses jours en juin 2013 uniquement. Et bien sûr, cela a été après que les citoyens en colère du domaine Saint-Sulpice de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville aient appris, le 31 mai 2013, qu'une usine de traitement des matières organiques serait implantée à moins de 200 mètres de plusieurs résidences et de notre quartier. Et même dans une zone qui avait été dédiée à un futur parc, le deuxième le plus grand de Montréal.

560

Il est certain que les citoyens, malheureusement, ils n'ont pas pu s'inscrire aux audiences publiques qui se sont tenues concernant ces projets en 2011. Bien sûr que la Ville de Montréal avait décidé et choisi de ne pas tenir de séances d'information et d'audition dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, et ce, malgré le fait qu'on a mentionné que plusieurs résidences sont à proximité de ce futur projet qui avait été présenté.

565

Croyez-vous que nous étions heureux et on était content, car le 29 dernier, le ministre de l'Environnement avait annoncé, a annoncé bien sûr qu'il ne va pas appuyer ce projet. Bien sûr que cette bonne nouvelle a confirmé à nos citoyens que leur voix avait été entendue. Bien sûr que cette bonne nouvelle vient avec les multiples actions que nous avons faites, mais bien sûr cela a été aussi grâce à l'appui des différents élus et, bien sûr, à l'appui ferme de la députée de Crémazie, madame De Courcy, qui a joué un rôle vraiment de premier plan auprès du ministre.

570

575

Si nous parlons du domaine Saint-Sulpice, pour qu'on puisse avoir bien sûr un peu l'historique, on se reparlera que l'histoire du domaine Saint-Sulpice remonte au 17^e siècle alors qu'il faisait partie de la seigneurie appartenant aux Sulpiciens.

580

Bien sûr que le domaine Saint-Sulpice est l'un des premiers secteurs de Montréal doté d'un Plan d'urbanisme moderne, inspiré de celui de Cité Jardin. On retrouve dans le domaine

l'ensemble des essences arbres et, dans son territoire, plusieurs catégories et espèces de la nature également.

585 Bien sûr qu'en 1973, on y crée le premier jardin véritablement communautaire pour Montréal, lequel est encore un jardin et l'un des plus grands de Montréal. Toutefois, il est important qu'on souligne que les premiers habitants du Domaine Saint-Sulpice – et actuellement il y en a encore qui habitent, que ce soit peut-être leurs familles – ont dû accepter de lourds sacrifices depuis plus de 50 ans. Ces sacrifices sont particulièrement reliés bien sûr à :

590 10 ans de bruit, de dynamitage, de vibrations, de poussière, de pollution et des roches qui volent;

595 42 ans de dépotoir, de déchets occasionnant une circulation lourde, bruit, pollution, odeur, vermines, et cetera; danger occasionné par l'émission des gaz, biogaz émanant du dépotoir;

Exploitation d'un centre de tri des matières recyclables depuis 25 ans;

600 Et, depuis 15 ans, transport de matériaux d'excavation, de compostage de feuilles aux fins d'aménagement d'un parc.

605 Bien sûr que depuis plusieurs années, on promet la transformation de ce site en grand parc urbain. Cependant, les nouvelles qu'on avait avec l'implantation de l'usine de compostage ne rassuraient pas la population.

610 Qu'est-ce qu'il en est des traitements des matières organiques? La Ville de Montréal a décidé de transformer le site de compostage de feuilles que l'on croyait temporaire en une usine permanente de traitement de matières organiques, incluant de nouveaux intrants; avec une cheminée de 30 mètres, sans que ne soit respectée la distance séparatrice normale de 500 mètres établie par une directive du ministre de l'Environnement.

615

Bien sûr, pire encore, on présente cette transformation comme une amélioration de la situation actuelle, alors que la véritable amélioration attendue par les citoyens était celle de la disparition du site de compostage, mais d'avoir aussi un parc.

620

La population du Domaine Saint-Sulpice adhère globalement à l'important et à l'essentiel du projet de traitement des matières organiques à Montréal, mais exige que cela soit fait dans le respect de son milieu de vie et que les règles soient les mêmes pour tous les citoyens de l'île. Ce qui n'est pas le cas pour le site de Saint-Michel.

625

Le concept même de développement durable comporte deux volets : le premier étant la responsabilité de l'environnement assurant la pérennité des ressources et le deuxième étant l'acceptabilité sociale. Or, dans un milieu urbain comme Montréal, il ne peut y avoir acceptabilité sociale pour une telle usine lorsqu'elle est située en deçà de 500 mètres des résidences et, bien sûr, d'un parc, mais en plus, dont certaines maisons se retrouvent à 200 mètres et plusieurs commerces en bas de 100 mètres.

630

Si le ministre de l'Environnement a établi des lignes directrices dans sa directive qu'une nouvelle usine de compostage devait respecter une distance séparatrice de 500 mètres des résidences, des commerces ou des lieux publics, on est en droit de supposer que cela est pertinent et nécessaire.

635

Bien sûr, la notion d'équité territoriale nous souligne, avec les informations qu'on est allées chercher, il y a une recherche sur la notion d'équité territoriale qui permet à peine de cerner cette notion qualifiée de complexe. Il semble toutefois assez généralement reconnu que l'équité territoriale renvoie à des valeurs davantage qu'à des zones, qu'on peut difficilement nier qu'un territoire, ce sont des habitants, des milieux de vie et des histoires vécues et qu'une conception élevée de l'intérêt local serait la première condition d'équité territoriale.

640

Il est assez évident qu'au chapitre de l'histoire vécue dans le domaine Saint-Sulpice et avec les résidents de Saint-Michel, le quartier a déjà largement contribué à la gestion des

645 matières résiduelles. Et, bien sûr, l'énumération de l'histoire que j'en ai faite tout à l'heure en est témoin.

650 Nous n'avons pu retracer la notion d'équité territoriale de façon explicite dans le Plan directeur de gestion de matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, celui qui a été adopté en 2009. Nous avons vu apparaître ce principe d'équité territoriale pour la première fois dans les documents déposés par la Ville de Montréal pour la consultation publique débutant en 2011. Ce principe a été présenté aux commissaires comme l'un des éléments essentiels, bien sûr, à la base de leur Plan directeur.

655 Le Plan de développement de Montréal. La Ville de Montréal présente ici son projet : Plan de développement de Montréal où l'une des visions mises de l'avant consiste à améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers, en considérant et en améliorant les quartiers existants pour en faire des milieux de vie durables et de qualité. On y mentionne entre autres, la Ville de Montréal doit multiplier les efforts pour réduire la pollution sonore, isolant les activités qui génèrent du bruit.

660 Or, il est évident que l'implantation d'une usine de compostage sur le site de Saint-Michel à moins de 200 mètres de plusieurs résidences et à même un grand parc urbain est complètement à l'inverse de ce qu'il faut faire pour améliorer la qualité de vie des citoyens et particulièrement dans le domaine Saint-Sulpice, et en faire un milieu de vie durable dont la qualité pourra être maintenue longtemps.

665 Les citoyens du Domaine Saint-Sulpice sont en accord avec les objectifs véhiculés dans le Projet de plan de développement de Montréal, mais ils aimeraient bien que la Ville de Montréal prenne ses propres objectifs assez au sérieux pour tenir compte de toutes ses actions.

670 Ces énoncés semblent en effet surréalistes et complètement déphasés quand on constate que la Ville de Montréal veut implanter une usine de compostage à Saint-Michel. Beaucoup de beaux plans, mais manque évident de cohérence entre ses écrits et certaines actions mises de l'avant.

675 Bien sûr que dans le mémoire que nous déposons, on énumère une grande série de
considérants. Des considérants qui viennent appuyer trois recommandations, lesquelles je me
permets de lire afin qu'on puisse entendre bien sûr qu'est-ce que le Comité veut vous partager
ce soir.

680 Considérant l'ensemble d'éléments qui ont été déjà soulignés dans le présent mémoire,
nous recommandons, donc nous étant les membres du comité et les citoyens du Domaine Saint-
Sulpice, nous recommandons que la Ville de Montréal fasse les démarches requises pour retirer
le site de Saint-Michel du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération
de Montréal dans une perspective d'application du principe réel d'équité territoriale et en
685 harmonie avec les orientations de protection du milieu de vie des citoyens et du développement
durable des quartiers mis à l'avant dans son plan, Plan de développement de Montréal.

Nous recommandons que la Ville de Montréal redonne au parc Saint-Michel l'intégralité
de son territoire à titre d'espace et de lieu public, puisque la zone industrielle, zone d'emploi,
récemment créée ne correspond pas aux attentes du milieu ni aux orientations d'équité, de
690 protection du milieu vie des citoyens et de développement durable des quartiers mis de l'avant
dans le plan, Plan de développement de Montréal.

Nous recommandons que la Ville de Montréal s'assure de façon générale que les
consultations publiques menées sur ses projets soient annoncées et organisées de façon à
695 favoriser la participation de tous les citoyens directement touchés et qu'elles donnent lieu à une
information non biaisée et à une véritable écoute de citoyens.

Avec cet ensemble d'éléments énumérés, nous tenons à vous remercier de ce temps
que vous nous allouez, mais nous tenons également à souligner les efforts des citoyens du
700 Domaine Saint-Sulpice, leurs actions. On a à peine commencé nos actions en juin 2013 et une
pétition est partie actuellement. On a recueilli plus de 2 000 signatures lesquelles ont été
déposées lundi dernier au Conseil de l'arrondissement et on a demandé que cette pétition soit
également déposée au Conseil de ville, en demandant bien sûr le retrait de ce projet du Plan
directeur.

705 Ce soir, nous prenons aussi le temps de vous déposer la liste de références qui ont été
utilisées pour l'écriture de notre mémoire, puisque nous ne les avons pas intégrées, et on vous
dépose également un communiqué que le Comité a émis à la suite de l'annonce du ministre de
l'Environnement sur le fait qu'il ne va pas appuyer ce projet.

710 Alors, voilà notre présentation.

LE PRÉSIDENT :

715 Merci. Donc à la fin, quand vous aurez terminé, s'il vous plaît déposer le document à la
table.

720 Vous me permettrez d'apporter une précision à ce que vous affirmiez en page 2, à l'effet
que l'information n'aurait pas été suffisante, à l'époque en 2011. Alors, j'ai l'information qui vient
ici de l'Office. Alors, un dépliant a été distribué à 8 000 portes couvrant le quadrilatère à l'est de
la rue Papineau, au sud de boulevard Métropolitain, à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb et
au nord, le chemin de fer. Cette distribution a été faite par Postes Canada afin de nous assurer
que toutes les portes ont été couvertes. Une annonce publicitaire est parue dans le Courrier
d'Ahuntsic en plus de celle parue dans le journal Métro et 24 Heures et un hyperlien vers le site
de l'Office a été fait à partir du site de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

725 Donc, à l'époque, au moment où ça a été fait, il y a quand même eu une campagne
d'information large et très large pour couvrir l'ensemble du secteur dont vous nous parlez ce soir.
Donc, nous sentions le besoin de rectifier les faits à ce sujet.

730 **Mme LOUISE RONDEAU :**

Est-ce que je peux me permettre de préciser?

LE PRÉSIDENT :

735

Je vous en prie, Madame.

Mme LOUISE RONDEAU :

740

Tout à fait, mais il est fort étonnant que cette distribution-là de dépliant n'ait pas alerté vraiment les gens d'Ahuntsic. En fait, quand on le regarde, le plan est très petit, ce n'est pas facile à voir et c'était annoncé Saint-Michel. Les séances d'information et d'audition étaient prévues à Saint-Michel et les gens, parce que ce n'est que le 31 mai, vraiment, un communiqué qui est venu des deux députés, fédéral et provincial, qui nous a vraiment alertés et on a réalisé

745

que ça se plaçait aussi près de chez nous.

Je pense qu'il y avait peut-être, en tout cas, je parle pour moi puis de beaucoup d'autres citoyens, peut-être une naïveté à l'effet que la Ville de Montréal, on pensait qu'elle ferait les choses selon les règles et que si nous n'étions pas directement interpellés, eh bien, c'est que nous nous n'étions pas directement concernés, ça se passait plus loin de chez nous alors qu'on était vraiment à l'intérieur, plus près que beaucoup de résidences de Saint-Michel de cette installation prévue. Alors, c'est pour ça.

750

LE PRÉSIDENT :

755

Mais en fait, si vous voulez avoir plus d'information sur ce contexte, monsieur Luc Doray est là, directeur général de l'Office, qui pourra vous expliquer pourquoi le choix de Saint-Michel pour la session publique d'information et tout ça. Alors, nous ne souhaitons pas qu'on s'étende plus lourdement là-dessus, mais il y avait un rectificatif en termes d'efforts et de description de ce qui avait quand même été fait à l'époque.

760

M. RENÉ MORALES :

765 Alors, le rectificatif, je tiens simplement à souligner que dans le paragraphe, nous disons que la Ville, en effet, a choisi de ne pas tenir des séances d'information dans l'arrondissement Ahuntsic pour des consultations, c'est ça qu'on dit.

LE PRÉSIDENT :

770 Oui.

M. RENÉ MORALES :

775 Le choix n'a pas été fait de le faire dans notre arrondissement, alors que plusieurs de nos résidences se retrouvent à 200 mètres. Alors, on a choisi de le faire dans l'autre arrondissement et j'en conviens, ça a été fait et ça a été fait comme il faut, possiblement, d'une certaine façon parce qu'il y a eu quand même quelques manques. Par contre, qu'est-ce que nous disons ici c'est que comment se fait-il que si plusieurs résidences se retrouvent à 200 mètres que nous n'ayons pas pris vraiment la décision de le faire dans l'arrondissement même.

780

LE PRÉSIDENT :

785 Très bien. Mais si vous voulez savoir pourquoi Saint-Michel et non pas Ahuntsic, je n'ai pas la réponse, mais le directeur général l'a à la sortie. Question?

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Juste une précision, s'il vous plaît.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

795 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Vous avez mentionné que le ministre de l'Environnement a annoncé dans un communiqué qu'il n'allait pas approuver le projet du centre de compostage sur le site du Centre environnemental Saint-Michel, c'est ça?

800 **M. RENÉ MORALES :**

Oui.

805 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Est-ce que c'est récent, ça?

M. RENÉ MORALES :

810 Tout à fait, ça a été le 29 août que le communiqué est parti. Alors, si vous voulez, on pourrait vous en envoyer une copie...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

815 Oui, ce serait intéressant.

M. RENÉ MORALES :

Mais notre communiqué en fait était également.

820 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord, merci.

825 **M. RENÉ MORALES :**

Oui. Il a fait par la suite d'autres annonces dans les journaux pour préciser, je vous dirais également que plusieurs autres candidats à la mairie de Montréal se sont prononcés également en disant qu'ils retireraient ce projet-là également et d'autres ont mentionné qu'ils allaient mettre un moratoire dans ce projet. Donc, ça a fait quand même un peu les manchettes dernièrement. 830 C'est pour ça que j'ai mentionné tout à l'heure que les résidents étaient heureux, toutefois nous tenons à poursuivre nos actions afin que ce projet soit définitivement retiré du Plan directeur.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

835 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Alors on va reprendre l'ordre dans lequel on avait entamé cette session. 840 Désolé, on a dû intervertir parce qu'au moment de l'appel, il nous manquait des participants. Donc, nous étions rendus à monsieur Gérard Beudet. Non, non, non. Monsieur Gilles Renaud. On a même sauté deux. Il n'est pas là? Alors, Monsieur Beudet alors.

LE PRÉSIDENT :

845 Bonsoir, Monsieur.

850 **M. FRANCK SCHERRER :**

Bonsoir. Je me présente, je suis Franck Scherrer, le directeur de l'Institut d'urbanisme. J'ai accompagné Gérard Beaudet parce que le mémoire qui a été déposé est un mémoire collectif présenté par plusieurs professeurs de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et donc, je ferais juste quelques mots d'introduction pour situer la nature de notre intervention. Je laisserai ensuite Gérard Beaudet présenter l'essentiel de notre mémoire.

855
860 Avec ce plan de développement, la Ville de Montréal a voulu se lancer dans un exercice de planification urbaine stratégique et, en cela, elle ne fait que rejoindre finalement toutes les grandes villes du monde qui, depuis une dizaine d'années, font ce type d'exercice collectif, et on ne peut que s'en réjouir, en tout cas, de l'attention, et si toutes les villes le font, ce n'est pas par retour de mode, parce que la planification, c'était passé de mode et puis ça reviendrait, mais c'est vraiment par nécessité.

865 C'est une nécessité qui est, d'abord et avant tout, celle de devoir se situer en tant que grande ville par rapport à quelques très grands enjeux d'avenir qui sont des enjeux que je qualifierais de géopolitiques. J'en citerais très brièvement trois types :

870 Un premier type d'enjeu, on le sait, depuis 20-30 ans, le développement urbain des grandes métropoles est en grande partie commandé par des mouvements de mondialisation et il faut se positionner par rapport à ces transformations économiques qui échappent largement à l'échelle locale. Il faut savoir se positionner dans une concurrence des villes et des territoires;

875 Deuxième grand type d'enjeu : les changements que l'on peut aujourd'hui tout à fait anticiper. Des changements qui sont liés aux changements climatiques et qui vont avoir des effets en chaîne sur toutes les dimensions du développement urbain. Voilà donc quelque chose qui est absolument essentiel de tenir compte dans une vision d'avenir;

880 Troisième élément, lui aussi qu'on peut parfaitement anticiper, c'est des grands enjeux de type socioéconomique, sociodémographique; je ne citerais par exemple que la question du

très fort vieillissement que va connaître la société québécoise et qui aura évidemment un impact très important sur la qualité de vie et l'organisation urbaine de villes comme Montréal.

885 Donc, vous comprendrez qu'il est nécessaire, quand on se lance dans ce type d'exercice, d'abord de développer une vision prospective. Et ça, c'est la première étape absolument nécessaire, cette vision prospective qui permet de se situer par rapport à ces grands enjeux. Elle doit ensuite se décliner en grandes orientations, et ces grandes orientations, elles doivent être présentées, débattues et finalement partagées par les autres acteurs.

890 Vision et choix, le mot de « choix » est très important. On ne peut pas tout faire en même temps. Ces choix doivent être débattus et partagés par des autres acteurs publics d'une région métropolitaine, par exemple, ou à l'échelle gouvernementale par les acteurs du monde économique, par les acteurs de la société civile. Parce que si vous ne partagez pas vos choix, bien ne vous étonnez pas que vos choix ne soient pas mobilisateurs alors qu'on a besoin de
895 mobiliser tous les autres acteurs pour agir dans la grande ville d'aujourd'hui, pour mener la moindre action.

Et puis la dernière chose, eh bien, c'est une fois qu'on a arrêté ces grands choix, c'est de montrer comment on va y aller, quels sont les chemins puis de montrer les premières étapes plus concrètes en termes de choix, d'urbanisme, en termes de développement de l'habitat, de transport, et cetera, qui montrent qu'en prenant cette direction-là, on va vers ces enjeux d'avenir et ces grandes directions.
900

Ça, c'est, je dirais, bien, le modèle qui s'est un peu répandu partout et puis qui semble correspondre à la façon d'utiliser la planification aujourd'hui, pour essayer d'anticiper l'avenir du développement d'une grande ville.
905

Je vais laisser Gérard Beudet peut-être présenter comment nous avons estimé que l'exercice qui a été mené par la Ville de Montréal répond à ce modèle ou à ces exigences. Et
910 puis peut-être de quelle façon on peut remédier à certaines lacunes que l'on a pu remarquer.

M. GÉRARD BEAUDET :

915 Merci. Donc si on en vient plus spécifiquement au Plan de développement, à son contenu, donc effectivement, on doit se réjouir que Montréal se donne comme mandat d'avoir une réflexion qui se situe en amont du Plan d'urbanisme, donc une réflexion qui devrait nourrir le Plan d'urbanisme et qui se situe en aval de toute une série d'exercices qui ont été réalisés au cours des dernières années, notamment dans le sillage des sommets de 2002.

920 Là, où on doit déplorer un certain nombre de choses à l'égard du résultat, c'est que d'une part, la vision prospective dont il a été question est totalement absente. C'est-à-dire qu'on fait ou on a l'impression que Montréal peut se contenter de surfer sur des tendances qui sont présentes depuis quelques années et qu'il n'y a rien de fondamentalement important qui risque de nous obliger à changer de cap, comme si on avait une espèce de garantie que de poursuivre sur la lancée des dernières années, c'est garant d'un succès et de réussite pour le futur.

925 Or, manifestement, comme Franck vient de le mentionner, il y a un certain nombre d'enjeux, il y a un certain nombre de défis auxquels on est confronté, qu'on connaît déjà suffisamment bien pour savoir qu'on ne pourra pas se contenter de maintenir le cap. On ne pourra pas se contenter de surfer.

930 L'autre élément je pense qu'on doit déplorer, c'est cette espèce de, je dirais, de culture du clientélisme qui s'est installée à Montréal depuis le sommet de 2002, où on a l'impression que les exercices de réflexion sont essentiellement axés sur la volonté de donner satisfaction à toutes les demandes qui sont susceptibles d'être formulées.

935 On l'a vu notamment avec les documents qui sont issus du sommet de 2002, entres autres, le document sur la politique culturelle où on est parti avec un document d'un certain nombre de pages et le résultat final a presque doublé le nombre de pages parce qu'en consultation, toute une série d'acteurs sont venus se présenter en disant : vous m'avez oublié ou vous avez oublié ce deuxième projet que nous avons, ce troisième projet, et on a répondu : nous en prenons acte et nous vous donnerons satisfaction.

945 Et, de ce point de vue là, le Plan de développement de Montréal, ce qu'on dit dans notre
mémoire c'est que c'est une somme. Il a l'intérêt d'être une somme, c'est-à-dire d'être une
espèce de vision étendue de ce qui préoccupe l'ensemble des acteurs, l'ensemble des
Montréalais, de ce qui préoccupe les services de la municipalité, mais ça a le défaut d'une
950 somme; c'est-à-dire que c'est de ne pas permettre d'aller véritablement en quelque part. C'est-à-
dire qu'on sait tout, mais on ne sait pas qu'est-ce qu'on va faire après avoir à peu près tout su. Et
le fait d'ajouter des projets, d'ajouter des chapitres au document ne réglera en rien ce problème-
là, ça va juste l'empirer.

955 Donc, c'est la raison pour laquelle on mentionnait que dans une perspective stratégique,
on doit faire des choix. On doit faire des choix d'emblée, des choix qui risquent d'être difficiles,
des choix qui risquent d'être confrontés à des braquages, que ce soit dans les services
municipaux, que ce soit dans les instances gouvernementales supérieures, que ce soit dans les
groupes de citoyens sur le terrain, mais on ne peut pas faire l'économie des choix.

960 Or, on a l'impression qu'on veut à tout prix éviter de faire des choix et donc, on donne
satisfaction à tout le monde. Et, à toutes fins utiles, la seule dimension stratégique qui est
présente dans le document, c'est la conjoncture à laquelle on va être confrontée. C'est comme si
on se plaçait dans la situation où les choix se feront d'eux-mêmes en fonction de la conjoncture,
on n'a pas à les faire et donc vogue la galère, on se laissera aller au gré du courant et on ira où
le courant voudra bien nous amener.

965 Nous, de ce point de vue là, on pense que c'est un défaut sérieux de ce document-là et
qu'une réécriture à la marge ou un travail à la marge ne serait pas suffisant, il faut véritablement
qu'il y ait une réflexion critique qui permettrait justement de bâtir le document avec une structure
qui est associée à cette idée de choix, à cette idée de tri à travers tous les « possibles » qui nous
sont présentés.

970 J'ajouterais de ce point de vue là qu'il est assez étonnant que dans un document du
genre, j'expliquais tantôt qu'on semble surfer sur du vieux gagné, quand même assez étonnant

qu'on ait un vide quasi complet en matière de réflexion rétroactive critique sur ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait et ce qui est mis à l'agenda de ce Plan de développement.

975

Par exemple, les derniers diagnostics sur le Plan de transport de Montréal montrent que c'est un plan qui a donné très peu de résultats. On peut bien évoquer la mauvaise foi du gouvernement du Québec, du ministère des Transports pour l'expliquer, mais il n'en reste pas moins que par rapport aux ambitions d'origine, ça a donné très, très peu de résultats.

980

C'est la même chose pour la politique familiale. On nous dit, ça fait dix ans, qu'on investit massivement pour retenir les jeunes familles dans Montréal et on nous dit, ça fait dix ans, qu'on passe à côté. Ça fait dix ans que les jeunes familles continuent à quitter en aussi grand nombre. Il me semble qu'on devrait prendre acte de ce genre de diagnostic là, l'assumer pleinement et si on retient cet axe-là dans une approche stratégique, bien il va falloir qu'on change de cap. Il va falloir qu'on ait une autre perspective sur la problématique. Il va falloir qu'on ait d'autres moyens d'agir pour ne pas produire les mêmes résultats qu'on produit depuis dix ans.

985

990

Donc ce sont, à notre avis, deux aspects fondamentaux : l'absence de dimension prospective qui nous permet d'identifier des enjeux incontournables auxquels on n'aura pas le choix de s'attaquer et, d'autre part, de faire le tri dans tout ce qui est sur la table depuis plusieurs années, d'apporter un regard critique sur tout ça et ensuite de réarticuler le résultat de cette analyse critique avec les dimensions prospectives pour identifier trois, quatre axes sur lesquels on va mettre l'accent et qui joueraient le rôle de levier. C'est-à-dire que ça ne veut pas dire d'abandonner tout le reste, mais ça veut dire de privilégier un certain nombre d'actions sur un certain nombre d'enjeux qui risquent effectivement d'avoir des effets d'entraînement sur d'autres actions, sur d'autres enjeux qu'on n'a pas jugés prioritaires à ce moment-ci, quitte à corriger le tir dans deux, dans trois, dans quatre ans, quitte à abandonner une piste qui semble moins prometteuse pour la remplacer par une autre qui semble dorénavant rejoindre ou avoir plus d'endorsement ou d'adhésion, mais avoir véritablement une position stratégique.

1000

1005

Et parmi les éléments de contenu, plus spécifiquement, on l'a évoqué tantôt, la question de la métropolisation; il nous semble que la vision de ce qu'est Montréal comme métropole est particulièrement retenue, particulièrement modeste.

1010

Je mentionnais dernièrement, dans une autre activité, que le statut de métropole accordé par le gouvernement du Québec à la ville de Montréal a eu des effets extrêmement pervers et je pense que c'était presque voulu de la part du gouvernement du Québec. À notre sens, la métropole, c'est la région métropolitaine, ce n'est pas la ville de Montréal. La métropole, ce n'est pas le Montréal du 19^e siècle, la métropole ce n'est pas le Montréal de Jean Drapeau, la métropole c'est une région métropolitaine et il faut que tous les acteurs de la région métropolitaine se reconnaissent dans ce statut métropolitain.

1015

Or, actuellement, la métropole, c'est Montréal et le Plan de développement, dans le fond, endosse ces visions-là en ne proposant pas véritablement un projet engageant pour l'ensemble de la collectivité régionale et en ne proposant pas non plus des avenues qui interpelleraient les gouvernements supérieurs qui ont un rôle à jouer dans le devenir de Montréal comme métropole sur l'échiquier des grandes métropoles planétaires.

1020

LE PRÉSIDENT :

1025

Prenez le temps de respirer, nous, on va arrêter d'écrire. Je pense qu'on a quelques questions, si vous le permettez.

1030

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Quelques questions, effectivement. C'est dommage que le temps soit si court parce que j'ai l'impression qu'on pourrait avoir un échange beaucoup plus long que ce que le temps nous permet d'avoir, mais profitons de la réalité.

Alors, premièrement, Monsieur le directeur, lorsque vous avez exposé le processus d'élaboration d'une planification stratégique – je vous en remercie, c'est un exposé qui montre

1035 les étapes de façon très, très claire –, mais ce qui m'est venu à l'esprit, j'ai l'impression qu'on ne
comprend pas peut-être ce que veut dire planification stratégique; avoir une vision stratégique;
parce qu'effectivement, lorsque vous et votre collègue faites état du fait qu'on se retrouve devant
une somme de politiques, de plans sectoriels globaux, peu importe, lorsqu'on se retrouve devant
ça, on est très, très près du terrain. On n'a pas vraiment le regard vers l'avenir réellement. Donc,
c'est peut-être qu'on ne s'entend pas sur la nature de ce document, sur la portée de ce
1040 document. Ça, c'est ma première observation, vous pourrez peut-être réagir, parce que j'ai deux,
trois questions, je vais en profiter pour les poser aussi.

1045 La deuxième chose, vous saluez le fait qu'on fasse une réflexion en amont, en réalité
c'est le MAMROT qui le demande aussi. Il définit le PDM comme étant cela, une réflexion en
amont qui doit encadrer la révision du Plan.

1050 Vous parlez d'une culture de clientélisme, vous dites que c'est peut-être pour ça qu'on a
devant nous une prolifération de plans, et cetera, mais c'est peut-être aussi le reflet de la
complexité de la réalité de la planification urbaine. C'est extrêmement complexe et ça rend très
difficile de prioriser des axes de développement.

1055 Les gens qui sont venus nous voir depuis la semaine dernière nous disent : écoutez, le
développement c'est peut-être pas tant se positionner par rapport à ce que pourrait apporter une
prospective, ils ne l'ont pas dit dans ces termes-là, mais c'est plutôt en s'appuyant sur nous. En
s'appuyant sur les arrondissements, en s'appuyant sur les quartiers. Moi, j'aimerais savoir ce que
vous pensez de ça aussi.

1060 Et, finalement, en termes d'éléments de contenu, il y en a qui sont venus nous dire :
écoutez, bon, il faut revoir ce PDM-là, c'est difficile d'y adhérer pour telle et telle raison, il faudrait
plutôt le considérer en le développant sur certains axes et on nous a parlé de thèmes comme
l'enfant, l'eau, la culture, l'emploi. Alors, j'aimerais aussi vous entendre là-dessus.

1065 **M. FRANCK SCHERRER :**

Quelques éléments de réponse très brefs.

1070 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

À votre tour.

1075 **M. FRANCK SCHERRER :**

Oui. Alors, vous dites qu'il semblerait qu'il y ait difficulté à comprendre ce que peut être une planification stratégique. Bon, moi, il me semble qu'il y a un exemple de planification stratégique qui n'est pas très loin. En tout cas, quelque chose qui ressemble plus : le PMAD, tout simplement. Bien, on peut être d'accord ou pas être d'accord avec le contenu de PMAD, mais ça ressemble déjà plus à une planification stratégique, au sens où ça met en avant quelques grands objectifs.

1080 Encore une fois, on peut ne pas être d'accord, on peut les débattre et donc si on n'en est pas privé, bien entendu, mais en tout cas, et il y a une vision, elle a été partagée, en tout cas, on a essayé de la faire partager et Dieu sait si ça a été compliqué. Donc, je pense quand même que c'est possible.

1085 Dans ce document, il y a tout le vocabulaire de la planification stratégique : il y a vision partagée, il y a le choix, en fait. Tous les mots que nous avons employés sont dans le document.

1090 Il me semble que simplement la démarche a été prise, et vous l'avez dit vous-même, dans une forme de routine, en tout cas, dans une obligation réglementaire, c'est-à-dire il fallait faire cet exercice avant de faire le Plan d'urbanisme et puis il y avait des délais à respecter et donc une vision très linéaire des choses. C'est-à-dire que la stratégie, elle avait déjà été dite dans plein de documents qui avaient été développés dans les années 2000, donc on va les rassembler, et ensuite on va les traduire dans le Plan d'urbanisme.

1095

Donc, ça ressemble à de la planification stratégique au sens essentiel des mots, mais ça n'en est pas du tout parce qu'effectivement, c'est trop linéaire, trop réglementaire, en quelque sorte, c'est plutôt de la vieille planification d'une certaine manière.

1100 Finalement, quand on réfléchit un petit peu, on parlait de choix d'avenir, se dire que les orientations stratégiques sont celles qui remontent, finalement, au sommet de 2002, c'est-à-dire il y a plus de dix ans, bien d'une certaine manière, on est quand même plutôt tourné vers le passé que vers l'avenir.

1105 Donc là, il y a, dans la démarche elle-même et quelles que soient ses contraintes, quelque chose qui était quand même un peu spécieux d'une certaine manière et qui, je pense, peut-être est formé pour quoi? Parce que quand vous regardez la façon dont ça fonctionne ailleurs, en fait, l'autre principe essentiel, c'est ce qu'on appelle la planification en continu. C'est qu'en fait, on ne s'arrête pas à une étape administrative. C'est une démarche qui est lancée pour
1110 dix ans. Et il y a une première étape, elle vaut ce qu'elle vaut, puis ensuite il y a des étapes suivantes.

 Vous parliez, par exemple, de ces grandes thématiques; typiquement, dans les grands
1115 exercices de planification stratégique qu'on a dans les grandes villes, vous avez en fait des ateliers; notamment, des ateliers citoyens ou des moments où on a des forums sociétaux, et cetera, et on débat notamment de ces grandes thématiques puis on avance là-dessus. On s'échange en fait notre vision collective de ce qu'est la ville. On rafraîchit notre référentiel, je ne sais pas comment dire, notre vision. On apporte des éléments de rupture parce qu'autrement, si on ne fait pas ce travail-là, bien forcément, on ne fait que reproduire ce qu'on a toujours connu.

1120 Donc, c'est tout à fait imaginable si on considère qu'en fait, on est au début d'un processus et non pas à la fin.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1125 Qui est ce « on »? Vous dites on fait ci, on fait ça. Ça inclut qui, ça, « on »?

M. FRANCK SCHERRER :

Il est clair que ce genre de démarche suppose un portage politique fort.

1130

M. GÉRARD BEAUDET :

Concernant la complexité, c'est vrai, mais ce n'est pas une raison pour ne pas se donner les moyens de faire certains choix.

1135

J'étais tantôt au lancement de l'ouvrage de François Cardinal *101 idées pour rêver Montréal*. François Cardinal peut se permettre de mobiliser 80 personnes qui ont à cœur l'avenir de Montréal et qui viennent apporter chacun leur pierre à la construction du Montréal des prochaines années, des prochaines décennies. Mais pour y arriver, à un moment donné, il faut qu'on fasse des choix; on ne peut pas dire à ces gens-là : nous allons tous vous donner satisfaction et tous vos projets vont être endossés par la Ville.

1140

La Ville a des services ou fait semblant d'avoir des services, malheureusement, en ce qui a trait à l'urbanisme, peut-être que si on avait un vrai service d'urbanisme, on se donnerait les moyens de faire un certain nombre de choix. Et, d'ailleurs, c'est un des défauts de ce document-là; si c'est un préalable au Plan d'urbanisme, il faudrait peut-être qu'on ait un peu plus de contenu urbanistique dans le document, c'est-à-dire qu'on prépare vraiment le terrain, sinon le Plan d'urbanisme va être un fourre-tout lui aussi.

1145

Donc, cela étant dit, oui, c'est complexe; oui, il y a une multitude de problématiques auxquelles on peut s'intéresser, mais il faut aussi avoir une approche pertinente pour être capable de faire des choix. Je veux bien qu'on s'intéresse aux enfants, je veux bien qu'on s'intéresse à la vie de quartier, je veux bien qu'on s'intéresse aux cyclistes montréalais, mais ce ne sont pas des enjeux, ce sont des objets de préoccupation.

1150

1155

Ça ne dit rien de dire : on va faire une ville pour les enfants; ce qu'on veut savoir c'est quels sont les grands enjeux et les grands défis associés à cette volonté, si c'est celle qu'on

1160 retient et qu'est-ce qu'on ferait pour arriver à atteindre un certain nombre d'objectifs. Sinon, ça
donne exactement ce qu'on reproche à nos étudiants en atelier quand ils font un exercice de
planification : c'est bien beau de dire comme objectif premier, on veut améliorer la qualité de vie,
1165 mais on n'est pas bien avancé après l'avoir dit. Il faut avoir un peu plus de substance, il faut avoir
un peu plus de contenu. Et c'est probablement ce qui manque dans ce document-là, c'est un peu
plus de substance. Et c'est pour ça que je mentionnais qu'à notre avis, c'est très clientéliste dans
la mesure où tout le monde y trouve son compte, mais à terme, personne ne va être satisfait.

LE PRÉSIDENT :

Je serais tenté de vous demander des exemples d'enjeux si ceux dont ma collègue a
parlé n'en sont pas. Quels seraient des enjeux? Juste qu'on comprenne un peu cette notion.
1170 Dans le dictionnaire c'est : ce qu'on risque de perdre ou de gagner. Donc, c'est large, vous
admettez. Mais selon vous, ce serait quoi des enjeux pour les prochains 20 ans dont il faudrait
tenir compte dans un plan de développement?

M. GÉRARD BEAUDET :

1175 Bien, on a mentionné la question des changements climatiques, c'est un incontournable,
on le sait on en subit déjà les conséquences. On sait que ça va avoir des coûts considérables.
On sait que la ville n'a pas été construite pour composer avec ces changements climatiques. On
sait qu'on a de grands travaux à lancer dans le domaine des infrastructures, et donc on a une
1180 occasion de se mettre en mode réponse à cet enjeu spécifique. Il ne faut pas laisser passer
l'occasion. Il ne faut pas rebricoler la ville comme elle a été construite il y a 50, il y a 60, il y a 80
ans parce que il y a une donne environnementale qui nous impose des choix. Ça, ça en est un.

1185 La question du vieillissement de la population. Quand on se fait dire à la lumière de
certaines statistiques qu'une proportion extrêmement importante de logements à Montréal sont
dorénavant occupés par une seule personne, quand on sait que le phénomène du vieillissement
risque d'accroître cette question-là, il faut penser à l'avenir. Il faut penser comment allons-nous
collectivement habiter une région métropolitaine avec des tendances de ce type-là qui

1190 comportent une gamme étendue d'inconnus. On ne sait pas trop comment on va pouvoir
fonctionner avec une accélération de ce phénomène-là.

1195 La question de la mobilité, par exemple. On sait qu'on est dans une situation relativement
avantagée par rapport à beaucoup d'autres villes nord-américaines. On se situe dans un
peloton de tête avec New York, avec Boston, avec Toronto, avec Vancouver également de villes
qui ont réussi, je ne dirais pas à gagner beaucoup, mais à ne pas trop perdre. Or, ces acquis-là
sont très vulnérables. On sait que l'étalement urbain dans la région métropolitaine se poursuit
malgré ce que nous dit la Communauté métropolitaine, tout simplement parce que les gens de la
Communauté métropolitaine ne la voient plus, elle ne se produit plus chez eux. Mais l'étalement
urbain se poursuit, donc il faut composer avec cette donne.

1200 Un autre enjeu important, il ne s'agit pas de dire qu'il faut absolument le retenir, mais la
relation avec les gouvernements supérieurs. On va avoir un bel exemple avec ce qui est sorti hier
avec la charte. On va avoir un bel exemple de relations difficiles entre des collectivités
territoriales et un gouvernement supérieur qui décide de lancer un projet, qui décide d'avoir une
1205 certaine orientation et ça, ça n'apparaît pas dans le document. C'est comme si le fait que
Montréal soit devenue une métropole orpheline parce qu'Ottawa et Québec l'ont larguée, on s'en
accommodait. On n'a pas à s'en accommoder, on a à rebâtir un autre type de relation parce que
la contribution des gouvernements supérieurs au devenir de Montréal, elle est bien réelle, ne
serait-ce que par les choix qu'ils font et que souvent on nous impose. J'évoquerai par exemple le
1210 dossier de Turcot où ça a un impact considérable sur le devenir de Montréal. On n'a pas voix au
chapitre, il faudrait peut-être qu'on trouve les moyens d'interpeller. Donc, il y a là aussi un enjeu
de géopolitique qui n'est pas banal du tout.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1220 **M. ALAIN DUHAMEL , commissaire :**

Le document de la Ville est silencieux sur le centre-ville souterrain au point où je me demande, et je voudrais avoir votre avis parce que je sais que vous êtes un observateur de longue date de ce qui se passe à Montréal : est-ce que c'est une œuvre achevée? Est-ce que c'est un concept dépassé? Est-ce qui a un avenir pour le centre-ville souterrain de Montréal et est-ce qu'il y a un avenir dont on devrait parler dans ce PDM?

1225 **M. GÉRARD BEAUDET :**

1230 Je vous dirais que si on veut aborder le PDM en mode stratégique, je ne pense qu'on doive s'intéresser spécifiquement à cette problématique. C'est un dossier important. Bon, on sait qu'on avait déjà prétendu que ça allait tuer le centre-ville de Montréal. On est revenu sur cette impression-là, on a constaté qu'au contraire, ça a été plutôt bénéfique, il y a eu une espèce de complémentarité qui s'est établie entre la ville intérieure et le Montréal extérieur plus traditionnel.

1235 Je vous dirais que s'il y avait un enjeu qui est capable de capter ce dossier-là et de l'insérer dans quelque chose de plus vaste, c'est la transformation de l'offre commerciale, de super structure commerciale à l'échelle régionale. Et là, je pense qu'on est là aussi trop discret. Par exemple, un des candidats à la mairie faisait valoir que c'est bien beau un train léger en direction du DIX-30, mais si c'est pour pousser du stationnement incitatif au DIX-30 et inciter les gens à aller habiter non plus à Saint-Jean-sur-Richelieu, mais à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, on aura peut-être manqué le bateau encore une fois pour contenir l'étalement urbain.

1240 Et la question commerciale, elle est importante de ce point de vue là. Il y a vraiment une transformation lourde de la structure commerciale à l'échelle métropolitaine, et il faudrait peut-être qu'on ait une position à cet égard-là. Évidemment, ça va permettre de rattraper les sous-centres, ça va permettre de rattraper la question du statut du centre-ville, mais je pense que d'une manière stratégique, il faut rattacher ces objets-là à quelques choses de plus global qui est porteur d'une certaine évolution qu'on souhaiterait ne pas subir, mais qu'on souhaiterait être capable d'infléchir pour le meilleur de la collectivité, pour le mieux de la collectivité.

1250

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup Monsieur.

1255 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci beaucoup. Très, très enrichissant, merci.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que Monsieur Gilles Renaud est là finalement? Toujours pas. Est-ce que Monsieur Bastien Guérard est là? S'il vous plaît.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes prêt?

M. BASTIEN GUÉRARD :

1270 Oui, je suis prêt.

LE PRÉSIDENT :

Allons-y.

1275

M. BASTIEN GUÉRARD :

1280 Alors, bonjour, je me présente, Bastien Guérard d'Aqua Climax. Je viens présenter mon mémoire *L'empreinte de l'eau, source de gouvernance*. Alors, un peu un résumé de plan de présentation. Je vais parler du contexte actuel de l'empreinte de l'eau, les usages de l'empreinte de l'eau, l'interprétation de l'empreinte de l'eau dans un contexte urbain, les contraintes urbaines

qu'on va faire face et les bénéfices que l'empreinte de l'eau pourraient apporter, puis comment ça peut rencontrer les objectifs du PDM.

1285 Alors, le contexte actuel. Bien, la conception urbaine traditionnelle, bien, ça été fait pour évacuer rapidement l'eau puis pomper de l'eau pour nos usages courants. On avait une domination de l'environnement par la technologie, c'est qu'on a entraîné des changements climatiques, puis ça, ça va entraîner la modification du régime des eaux.

1290 Alors, si on veut développer une ville verte, bien, on a besoin d'eau. Ça fait qu'il va falloir peut-être réintégrer cet élément-là de base à cause qu'à la base du développement, c'est depuis des millénaires, c'est la saine gestion de l'eau qui est la base du succès ou de l'échec des sociétés.

1295 Alors, l'empreinte de l'eau, ça été créé en 2002 par l'UNESCO-IHE qui est le plus grand institut de recherche sur l'eau dans le monde. C'est pour lier les activités humaines à leur consommation d'eau. Souvent, on ne sait pas, comme notre paire de jeans, bien ça prend 10 000 litres d'eau à produire. Alors, l'empreinte de l'eau, ça permet de... tu peux calculer ton empreinte de l'eau pour un produit, un pays, une entreprise, un individu. Elle est très flexible et
1300 adaptable.

 Alors, comme l'empreinte de l'eau d'un produit, c'est le volume d'eau douce utilisée tout au long du processus de fabrication au cours des différentes étapes ou l'empreinte de l'eau d'une personne, c'est le volume d'eau douce utilisée pour fournir ses biens et services.

1305 Alors, l'empreinte de l'eau, elle comprend une dimension géographique, temporelle. On peut voir les usages directs et indirects puis elle est classifiée en eau verte, bleue et grise pour faciliter l'interprétation.

1310 Alors, si on peut la résumer : l'eau verte, c'est le volume d'eau de pluie ou d'humidité du sol qui est intégrée ou libérée par évapotranspiration lors du processus de production; l'eau bleue c'est le volume d'eau de surface ou souterraine qui est consommée ou libérée par

1315 évapotranspiration; puis l'eau grise, c'est la quantité d'eau nécessaire pour diluer la pollution qu'on a générée, pour maintenir la qualité des plans d'eau.

Alors, il y a plusieurs usages. On peut sélectionner les cultures avec l'eau verte, optimiser notre culture; ou avec l'eau bleue, on peut déterminer des points de consommation d'eau au niveau de dépendance; l'eau grise, bien, ça peut identifier les sources de pollution critiques, et cetera.

1320 Alors il y a une norme, bien, c'est le *Water Footprint Network* qui publie la norme de pas calculés, puis il y a une norme ISO qui devrait paraître en 2014 sur l'empreinte de l'eau.

1325 Alors, l'empreinte de l'eau appliquée au milieu urbain, bien, c'est que dans les besoins urbains, bien on a besoin de faire la rétention d'eau pour conserver l'humidité du sol et la pluie. Puis ça, ça nous permet de réduire les îlots de chaleur, favoriser l'agriculture urbaine, favoriser la santé publique puis réduire nos surverses, à cause qu'il y a toujours des surverses dans nos systèmes. L'eau bleue, bien, c'est que ça va démontrer la récupération de l'eau de pluie pour faire des usages spécifiques. Alors, on réduit notre consommation d'eau d'aqueduc.
1330 Ça va aussi réduire les surverses.

On peut interpréter l'eau grise par la réduction de la charge polluante des eaux de ruissellement, alors on va réduire nos coûts de traitement puis on va faire des surverses moins polluantes.

1335 Alors, un gros problème qu'on va avoir prochainement, bien c'est la gestion des eaux pluviales qui vont devenir de plus en plus problématiques avec les changements climatiques, à cause qu'on va avoir des pluies torrentielles. Alors, pour répondre au problème, il y a deux options, c'est soit de construire des infrastructures pour recueillir des surplus d'eau occasionnels.
1340

Alors, la première option, c'est de construire des réservoirs qui vont coûter cher et qui vont être spécifiquement pour la rétention de l'eau de pluie, pour les pluies tropicales, ou

1345 intégrer aux nouveaux ouvrages des éléments qui favorisent la rétention de l'eau pluviale, et
ça, ça a des avantages indirects aussi sur la santé publique en réduisant les îlots de chaleur et
d'autres effets.

1350 Alors l'idée, c'est de viser, d'introduire l'optimisation de la gestion de l'eau dans la
construction ou la rénovation des infrastructures, que ça soit pour les routes, pour les
aménagement ou pour les immeubles.

1355 En utilisant l'empreinte de l'eau, bien, on a un outil flexible pour identifier les impacts
de notre modèle de gestion : alors l'eau verte, ça nous permet de s'harmoniser mieux avec
notre milieu; l'eau bleue, on peut favoriser les économies d'eau potable; puis l'eau grise, on
diminue le coût de traitement. Alors, l'idée c'est de mieux vivre dans la ville en harmonisant
nos infrastructures à l'environnement au lieu que l'effet contraire, qu'on voulait dominer
l'environnement.

1360 Alors, l'empreinte de l'eau, bien c'est que si on prend ça comme critère pour
sélectionner les projets, bien on développe un dénominateur commun qui permet à différents
acteurs de parler le même langage puis d'orienter son développement dans la même direction.

1365 Alors, l'empreinte de l'eau, bien, c'est ça, ça te permet d'identifier des bénéfiques :
comme pour le service de l'eau, bien, ça identifie une gestion de l'eau optimale; pour la santé
publique, on peut identifier le verdissement; pour l'environnement, bien on s'adapte mieux aux
changements climatiques; puis pour l'économie, on vise le développement durable. Alors, on
développe des technologies qui s'harmonisent avec notre environnement. Alors, je pense que
c'est la clé de l'avenir.

1370 Alors, pour les rencontres des objectifs du PDM, je suis allé voir dans vos notes et la
Ville de Montréal, ça rencontre pas mal tous les objectifs de la Ville de Montréal. Ça contribue
au verdissement du territoire, ça atténue les îlots de chaleur puis on s'adapte aux
changements climatiques. On contribue à la mise en valeur du paysage et des milieux
naturels. On accroît la biodiversité puis on favorise l'agriculture urbaine. On contribue à la mise

1375 en valeur des espaces verts. On limite les surfaces minéralisées. On prévoit des conditions favorables pour la plantation d'arbres puis on privilégie des approches pour la gestion des eaux pluviales, ce qui rencontre, en fait, les objectifs aussi du service de l'eau qui de réduire l'empreinte environnementale tout au long du cycle de production, de distribution puis d'épuration des eaux.

1380 Alors, ça permet, si on adopte une politique comme ça, le choix, mais c'est qu'avec le temps, on va avoir de plus en plus d'infrastructures vertes puis ça va nous permettre de nous adapter aux pluies diluviennes qui vont toujours s'en aller en augmentant. Alors, ça nous permet une adaptation aux changements climatiques.

1385 Alors, je crois que les avantages pour l'empreinte de l'eau, bien, ça nous permet de comparer, d'harmoniser puis de promouvoir des options de développement qui résolvent des problématiques urbaines dans l'optimisation de la gestion de l'eau, l'architecture verte, les problématiques sociales en santé publique, comme le taux de verdissement qui aide à la climatisation et aussi des problématiques économiques comme le développement durable, l'agriculture urbaine et aussi, on rencontre des problématiques environnementales par notre harmonisation avec le milieu, puis la lutte aux changements climatiques.

1390
1395 Alors, il faut penser qu'au Québec, on possède 3 % des réserves d'eau douce mondiales. Souvent, on se trouve très riche, mais il faut penser que Montréal, on est en aval des Grands Lacs et il faudrait peut-être prêcher par l'exemple auprès de nos villes qui sont en amont.

1400 Alors, si on prend en considération l'empreinte de l'eau dans nos choix de développement, je crois qu'on va faire partie des pionniers et ça va nous permettre de protéger nos ressources, développer une économie verte puis on va avoir des impacts sociaux positifs.

1405 Alors, je crois, c'est ça, je voudrais que l'Office de consultation considère, dans ses recommandations, l'usage de l'empreinte de l'eau pour prendre des décisions.

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça conclut votre présentation?

1410 **M. BASTIEN GUÉRARD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1415

Je serais tenté de vous pousser dans un effort de marketing. Jusqu'à maintenant, on prend les données climatiques sur les derniers 100 ans et on calcule à peu près les précipitations et là on soustrait l'absorption. Donc, on a une espèce de connaissance globale, historique, avec laquelle on s'est adapté depuis les dernières décennies pour définir un peu le cadre dans lequel on peut gérer les besoins d'eau d'une grande ville.

1420

M. BASTIEN GUÉRARD :

Oui.

1425

LE PRÉSIDENT :

Ce que vous proposez, c'est de faire autrement avec d'autres outils? Je me mets à la place d'un bureau de la planification à Montréal et je vous vois arriver dans mon bureau, c'est tellement différent de ce qu'on fait jusqu'à maintenant? Un peu? Qu'est-ce que ça nécessite comme...

1430

M. BASTIEN GUÉRARD :

1435 Bien, c'est complémentaire à cause que disons, actuellement, quand on planifie une
construction, moi, je vous dis que c'est le côté, actuellement on utilise le côté bâton, c'est que
la norme c'est 35 litres par hectare par seconde que tu as le droit de libérer dans le système
d'égout. Alors, avec cette approche-là, c'est plutôt le côté carotte qu'on prend et on favorise
1440 les gens à aller au-delà de ça et à introduire, dans leur construction, leurs infrastructures, des
principes – comme il y en a maintenant qui commencent à récupérer l'eau de pluie pour faire
fonctionner les toilettes, il y en a d'autres qui vont l'utiliser pour arroser un jardin.

Alors, il y a toutes sortes de façon de faire et c'est des calculs que déjà les ingénieurs
font en partie, mais c'est comme orienter la finalité du calcul. Mais souvent, c'est qu'il y a
1445 beaucoup de données qu'on peut regarder; quand ils demandent des permis pour pomper de
l'eau, mais on demande à quoi va servir l'eau. Alors, bien là, c'est juste l'interprétation qu'on
change.

Alors, c'est juste d'ajuster d'une nouvelle façon, la gestion de l'eau. C'est qu'on
1450 l'interprète d'une autre façon.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça ne nécessite pas de changer du tout au tout, les façons de faire. Je suis
1455 préoccupé par... l'idée est excellente. Elle est tout à fait dans le cadre du développement
durable, ça rejoint effectivement plusieurs des objectifs du Plan de développement. J'essaie
juste de voir, dans la mise en œuvre, est-ce qu'on a besoin encore de développement
technologique ou si c'est relativement bien maîtrisé et qu'on saurait, dans des projets,
commencer à le mettre en œuvre ou c'est déjà fait? Je veux juste voir quelle est la période de
1460 transition nécessaire éventuellement.

M. BASTIEN GUÉRARD :

1465

Bien, moi... comme là, moi, je collabore avec une société d'ingénierie qui est spécialisée dans les infrastructures vertes et eux autres, justement, ça leur permet de comparer une infrastructure traditionnelle qui va rejeter tout à l'égout et montrer que leur infrastructure, même si souvent les coûts sont relativement les mêmes, c'est que la façon de construire est différente.

1470

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1475

M. BASTIEN GUÉRARD :

Et que ça favorise. Alors, c'est assez simple à démontrer, c'est un outil concret puis reconnu.

1480

LE PRÉSIDENT :

Vous avez une question?

1485

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Moi, j'ai une question qui ne porte pas tellement sur votre champ de compétence à vous, dont je ne connais rien, mais j'ai trouvé ça très intéressant. Je note que vous dites : je fais partie d'une compagnie en technologie verte, c'est ça? D'ingénierie spécialisée...

1490

M. BASTIEN GUÉRARD :

Bien je collabore avec une compagnie, oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1495

C'est ça. Et on a eu d'autres exemples qui nous été présentés au cours des derniers jours de gens qui possèdent effectivement des compétences, des habiletés dans le domaine des technologies vertes, sous un angle ou un autre.

1500

Si on pense aux prochains 20 ans, est-ce qu'il vous semble que les professionnels de l'aménagement de tout acabit, et j'inclus les ingénieurs, bien sûr, les architectes, les urbanismes, bon, les architectes paysagistes, designers urbains, toute la gamme, est-ce que vous considérez qu'ils devront développer des habiletés, des compétences dans la perspective de pouvoir travailler pour l'environnement, dans la perspective du développement durable, design vert, et cetera? En d'autres termes, est-ce qu'il va falloir une mise à jour continue des habiletés et des compétences des professionnels de l'aménagement pour qu'ils soient en mesure de répondre aux problèmes qui vont se présenter au cours des prochains 20 ans?

1505

1510

M. BASTIEN GUÉRARD :

Oui. Bien, je pense que c'est ça, ça va favoriser le développement de technologie verte et ces groupes d'ingénieurs, d'architectes ou de gens qui font de l'agriculture urbaine, ils vont comme développer des technologies pour mettre en valeur l'usage, faire une bonne gestion de l'eau et justement, l'empreinte de l'eau, c'est un outil qui va leur permettre de mettre en valeur leur technologie.

1515

1520

Alors, ça va être un outil de comparatif pour des options de développement. Comme ça, si on décide de faire un terrain avec plus d'arbres puis que pour un stationnement avec plus d'arbres, bien, tu réduis les îlots de chaleur. Alors, ça l'a un impact positif, alors les technologies vont se développer en ce sens-là. Excusez-moi.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez prendre un peu d'eau.

1530 **M. BASTIEN GUÉRARD :**

Alors, je vais boire l'eau.

M. ALAIN DUHAMEL , commissaire :

1535 Votre empreinte, attention, là.

M. BASTIEN GUÉRARD :

Oui.

1540

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1545 La question concerne en fait les programmes de formation. Trouvez-vous qu'ils sont à jour pour former les professionnels susceptibles, au cours des prochains 20 ans, d'intervenir dans le domaine...

M. BASTIEN GUÉRARD :

1550 Bien, ce serait bien de mettre des programmes de formation sur l'empreinte de l'eau. Actuellement, il y a des programmes de formation sur l'empreinte carbone, ce serait un peu la même démarche.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

La même logique.

1560 **M. BASTIEN GUÉRARD :**

C'est ça.

M. ALAIN DUHAMEL , commissaire :

1565 Connaissez-vous un endroit dans le monde, au Canada, ou en Amérique, où a adopté cette pratique-là de mesurer l'empreinte de l'eau et d'en tenir compte, où on aurait une certaine expérience d'usage, si je peux dire, ou si on est vraiment à la case départ avec cet indicateur?

M. BASTIEN GUÉRARD :

1570

On serait dans les premiers, mais depuis 2009, l'Espagne utilise l'empreinte de l'eau pour faire des choix à cause qu'eux autres, ils ont des gros problèmes d'eau puis disons que les... comme nous autres, on mange nos fraises de Californie, eux autres, ils fournissent les fraises à l'Europe. Alors, c'est plus... mais dans un contexte urbain, ça été moins appliqué. Mais comme en Inde, il y a un Projet de loi, aussi, en troisième lecture, qui va demander l'empreinte de l'eau aux nouveaux projets industriels, qu'ils vont lier les subventions à ça. Et tout récemment, il y a quelques jours, j'ai su qu'en Argentine aussi, ils ont décidé d'adopter l'empreinte de l'eau, justement pour, en partie, calculer la consommation d'eau.

1575

1580

Alors, c'est bien beau dire qu'on pompe l'eau, mais souvent l'impact qu'on a c'est sur les rejets polluants qu'on a, qui vont accaparer de l'eau pour diluer la pollution qu'on a générée. Alors, l'Argentine se lance là-dedans.

1585

Alors, c'est un concept qui est en développement. Il y a des pays qui ont fait leur empreinte de l'eau comme la France, l'Allemagne, la Suisse. Ils ont fait leur empreinte de l'eau.

Le protocole vient d'être traduit en chinois. Ça avance. Alors, si on veut être à l'avant-garde, je crois que c'est une option à considérer.

M. ALAIN DUHAMEL , commissaire :

1590

C'est quelque chose qui pourrait être utilisé en agriculture aussi?

M. BASTIEN GUÉRARD :

1595

C'est principalement utilisé en agriculture. À l'origine, ça a été ça, après c'est tombé dans les affaires industrielles, mais ici au Québec, bien, le problème d'eau en agriculture, on est un peu dans les seuls endroits au monde que l'irrigation, ça sert à enlever l'eau des champs, là. Alors, ce n'est pas le domaine privilégié, mais question d'urbanisme, ça serait une application très intéressante, puis ailleurs dans le monde, peut-être que ça n'a pas été leur première préoccupation, tandis que nous, bien, c'est notre préoccupation, alors ce serait intéressant de développer ce créneau-là ici.

1600

LE PRÉSIDENT :

1605

Merci beaucoup, Monsieur Guérard.

M. BASTIEN GUÉRARD :

Merci.

1610

LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes. Il nous restera après deux intervenants parce qu'on a quelques désaffections.

1615

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Ash.

1620

M. PATRICK ASCH :

Bonsoir!

1625

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

M. PATRICK ASCH :

1630

Merci beaucoup. Merci beaucoup, chers commissaires, pour l'opportunité de parler. Je vous ai envoyé un mémoire. J'ai décidé, comme vous allez remarquer dans le mémoire, de me concentrer sur un sujet en particulier.

1635

Mon bagage, au fond, est relié en particulier à ce domaine-là. J'ai travaillé avec divers organismes dans le passé. J'étais chef de délégation suite au sommet de Montréal en matière de parcs, d'espaces verts et réseau bleu. J'ai participé énormément comme intermédiaire entre la Ville et les organismes communautaires pour mettre de l'avant la Politique de protection des milieux naturels de Montréal et c'est un sujet qui me tient à cœur, qui est important. Et c'est un sujet qui est relié à ça, au fond, que je vais apporter aujourd'hui.

1640

Comme vous le savez, ce document-là, on indique à l'intérieur qu'il doit s'intégrer au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal. Ce plan-là a trois grandes lignes d'intervention, dont une en particulier qui est la création d'une trame verte sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal. C'est une trame verte à laquelle toutes les villes doivent s'intégrer. Elles doivent travailler à les mettre dans leur schéma d'aménagement et à les intégrer dans leur Plan d'urbanisme. Et ça, l'objectif derrière ça, c'est de créer ce réseau-là qui a

1645

été ciblé suite aux consultations publiques du PMAD, comme vraiment une intervention prioritaire.

1650

On a eu plus d'une centaine de mémoires qui ont été déposés, c'est 115-116 ou quelque chose comme ça qui ont été déposés, qui parlaient du besoin de créer une trame verte, de créer un réseau bleu, une ceinture verte qui est un élément similaire. C'est à peu près le tiers des mémoires qui ont été déposés au Plan métropolitain d'aménagement et développement et c'est beaucoup, beaucoup des organismes, des intervenants, des gens du territoire de Montréal même qui ont déposé ces recommandations-là à l'époque au PMAD.

1655

Or, dans le Plan de développement de Montréal, le concept de trame verte ne sort pas du tout. Et c'est une obligation pour Montréal, comme plus grosse ville, de le faire, de parler, de travailler, de mettre de l'avant une trame verte. C'est une obligation qui est dans le PMAD et toutes les villes doivent les adopter, mais on se voit aujourd'hui avec un Plan de développement de Montréal où la Ville de Montréal, qui devrait être un leader, qui devrait aller de l'avant avec ça, n'a pas du tout parlé de ce concept.

1660

Il parle un petit peu de faire des espaces verts, de la protection de milieu naturel, mais il ne semble avoir compris l'impact et le bénéfice de penser à mettre le tout en réseau, de créer une série de sentiers, d'espaces, de corridors verts, de relier les milieux naturels existants et de créer le tout et de le mettre en réseau pour plusieurs raisons différentes.

1665

La trame verte, c'est quelque chose qui est bénéfique sur le plan de l'image de marque d'une communauté, c'est un attrait, c'est un lieu d'intérêt et les loisirs que les gens peuvent faire dessus sont importants. On parle présentement, si on prend les chiffres du gouvernement du Québec et on les met à jour pour l'inflation et la population, sur le territoire de la CMM, on parle de deux milliards qui sont dépensés à faire des loisirs de nature et de plein air annuellement. Donc, c'est une quantité significative, c'est un potentiel de loisirs et d'impacts et d'argent et d'économie qui peut être dépensé localement, mais si on n'offre pas les ressources, si on ne fait pas une promotion adéquate de ça, l'argent qui pourrait être dépensé pour ça va disparaître.

1670

1675

1680 C'est aussi un impact touristique. On a à côté de nous, les États-Unis, l'Ontario et en moyenne, juste si on prend un loisir très, très précis, qui est l'observation de la faune, l'observation de la faune c'est présentement en Amérique du Nord, le deuxième loisir le plus important en importance, particulièrement le volet observation d'oiseaux et c'est littéralement, c'est 85 milliards par année qui est dépensé, aux États-Unis seulement. à le faire.

1685 On a 42 % de la population du Vermont qui fait de l'observation d'oiseaux sur une base annuelle et s'ils peuvent venir passer une journée de plus à Montréal pour des fins touristiques, en plus des conférences, des congrès, des autres choses qu'ils peuvent faire, s'ils passent une journée de plus, c'est des millions de dollars de plus pour ces touristes-là qui peuvent venir sur le territoire.

1690 Donc, l'impact de ça sur le plan économique est majeur. Il faut le considérer, il faut l'intégrer : l'impact sur la qualité de vie, l'impact récréatif, l'impact touristique, tout ça c'est des facteurs importants, mais c'est aussi un impact sur l'économie de Montréal parce que quand on crée des trames vertes, quand on crée des loisirs associés à ces trames vertes là, quand on fait la promotion de ça, la valeur de nos communautés augmente. La valeur foncière, notamment, en 1695 bordure de milieux naturels et des corridors verts, les corridors qu'il y a sur une trame verte, c'est au fond comme une toile d'araignée d'espaces verts qu'il y a sur un territoire, ça fait en sorte que la valeur foncière augmente et nos villes survivent grâce à cette valeur foncière là.

1700 La présence d'un milieu naturel augmente la valeur foncière adjacente par jusqu'à 32 % sur presque toutes les études qu'on retrouve en Amérique du Nord. Donc, le plus on crée des corridors, le plus on a des espaces où la valeur foncière adjacente à tous ces corridors-là monte un 5-10-15 % dépendant de la proximité des autres milieux. Donc, l'impact économique en somme devient important.

1705 Et c'est malheureux, mais Montréal ne semble pas réaliser ça et ça ne paraît pas dans leur plan de développement. Et si Montréal ne prend pas un leadership face à une obligation qu'ils ont, avec la communauté métropolitaine de Montréal, bien, ils envoient un signal à toutes les autres villes, les 82 villes, au fond, total, du territoire de la CMM que ce n'est pas important.

1710 Et honnêtement, je pense que Montréal, en faisant ça, fait une erreur grave et se démarque par rapport à la plupart des autres métropoles du monde qui essaient de mettre en place des trames vertes.

1715 Donc, je vous ai donné à l'intérieur du mémoire des détails additionnels sur les potentiels économiques. J'ai centré beaucoup sur ça. J'ai parlé aussi du concept de ceinture et de trame, j'ai parlé un peu de la différence. La ceinture étant un concept plus qu'on va apparenter, disons, à un beigne qui fait le tour d'une métropole alors que la trame qui a été finalement adoptée dans le PMAD, c'est plus comme une toile d'araignée qui relie l'ensemble des attraits, l'ensemble des milieux naturels sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal, et qui permet de
1720 maximiser les potentiels récréatifs, les pistes cyclables, les lieux de marche, les lieux de pique-nique, les potentiels aussi économiques, sociaux, communautaires.

1725 On a des métropoles en Amérique du Nord qui ont mis une grosse emphase dessus. Je pense à New York qui en 2010 a dépensé 50 M\$ pour créer sa trame verte dans le sud du Bronx. Et ça, ils l'ont fait parce qu'ils ont reconnu que c'est la meilleure façon de remettre en valeur des quartiers. Ça crée des espaces pour des loisirs, pour des activités et quand ça se fait, ça revitalise d'un coup direct un quartier qui est défavorisé. Donc, le choix de le faire dans un des quartiers les plus défavorisés de New York, c'est un choix qui a été très judicieux et c'est pour ça qui ont été prêts à faire un 50 M\$ pour le mettre.

1730 Je mentionne aussi, je donne un exemple du concept de trame verte pour le sud-ouest, le grand sud-ouest de Montréal. Donc les villes et arrondissements de ce territoire-là, c'est un exemple de qu'est-ce qui peut se faire. C'est, en passant, une des choses que j'ai peut-être négligé de mentionner dans mon mémoire; il y avait une consultation publique qui avait été faite
1735 en 2009 par l'agglomération de Montréal, et il y avait eu un choix qui avait été établi par les commissaires de ce Conseil d'agglomération là, les représentants, de prioriser la création d'une trame verte qui serait subdivisée en quatre trames vertes du territoire de l'agglomération de Montréal. Ça avait été approuvé par les gens de la commission d'agglomération, mais malheureusement, l'exécutif en 2010, a mis ça de côté et n'a pas voulu faire suite.

1740 C'est une perte énorme sur des potentiels que Montréal pourrait avoir, une perte économique, comme je mentionnais, mais aussi une perte sur la qualité de vie pour nos résidents.

1745 Je mentionne aussi à l'intérieur de mon mémoire qu'il faut porter attention à des lieux d'intérêt. J'ai pris deux exemples en particulier qui sont des lieux dans le secteur plus immédiat pour moi. Donc, le territoire du Parc des Rapides, qui est un lieu absolument incroyable. Et s'il y a une priorité de mettre en valeur un site, un parc qui est vraiment... il n'y a pas d'infrastructure, il n'y a pas d'aménagement adéquat sur ce site-là. C'est un site où sur certains des sentiers, on a en période de pointe jusqu'à 1 000 personnes à l'heure qui passent. Donc, un lieu absolument
1750 incroyable, sans la moindre infrastructure pour le mettre en valeur.

J'ai aussi mentionné le besoin de protéger spécifiquement un terrain qui s'appelle le terrain Meadowbrook, qui est situé au cœur d'une communauté qui a accès à très peu en matière d'espace vert, de milieu naturel et qui ne peut pas bénéficier de qu'est-ce qu'il y a en matière de loisir. C'est un milieu qui a été protégé pour une simple raison; parce qu'il y a un
1755 siècle, quand le Canadien Pacifique a créé ses cours de triage dans ce secteur-là et ses voies ferrées, on s'est retrouvé avec un lieu qui avait trois voies ferrées, deux cours de triage adjacentes et dans les règles environnementales d'il y a un siècle, c'était considéré trop dangereux pour être développé.

1760 Malheureusement, avec les règles modernes, soudainement, c'est considéré moins dangereux jusqu'au point où ils ont proposé à un moment donné des développements avec des condos qui avaient des vitres anti-balles pour protéger les résidents qui déménageraient dans le quartier, d'une explosion. C'est un peu aberrant, mais c'était ça l'idée.

1765 Donc, je vous ai présenté de façon générale mes priorités. Je vous invite à regarder le document, à voir le pourquoi que c'est bénéfique une trame verte et voir pourquoi, au fond, c'est quelque chose qui devrait être intégrée dans ce Plan de développement de Montréal.

1770 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1775 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci. Moi, je n'ai pas de question c'est très clair et j'achète.

LE PRÉSIDENT :

1780

Moi, j'en aurais une pour commencer. Cette consultation qui a eu lieu en 2009 au niveau de l'agglomération et où il y aurait eu quatre trames d'identifiées, est-ce qu'à quelque part on peut retrouver ça?

1785 **M. PATRICK ASCH :**

1790

En fait, qu'est-ce que je pourrais faire, c'est peut-être vous sortir les recommandations de l'agglomération. Je les ai dans mon ordinateur à la maison, et vous allez voir à l'intérieur, en fait c'est une proposition de mon mémoire à l'origine et qui avait été appuyée par divers intervenants, Conseil régional de l'environnement de Montréal, les Amis de Meadowbrook, justement, et plusieurs autres intervenants, qui visait à prendre le territoire et regarder quatre grandes trames vertes qui s'apparentent : soit une trame verte pour le grand sud-ouest de Montréal, une trame verte pour l'ouest de l'île; le concept de trame verte de l'est qui est un peu déjà considéré et une trame verte pour le centre et le nord de Montréal. Et le tout, ensemble, en travaillant par ces morceaux-là, on peut créer au fond un lien d'espace vert de corridor pour les loisirs de plein air de vélos, de marche, de randonnée.

1795

1800

Vous savez, Montréal, juste une petite chose à mentionner, on a des choses uniques. On est une île qui, de par la présence des cours d'eau, du fleuve, des rapides, on a dû, quand on a eu la colonisation, arrêter le long de tous ces rapides-là qui font le tour de l'île. Ça crée des conditions environnementales absolument uniques. C'est moins bon, disons, pour le nautisme

motorisé, mais ça crée des conditions très intéressantes. Sauf que le territoire agricole s'est développé et on a perdu beaucoup en matière de milieux naturels étant donné les sols riches qui étaient facilement accessibles par la suite.

1805

Juste vous dire avec ça, c'est qu'on a quelque chose à mettre en place, mais ces loisirs-là, ces conditions uniques là créent des conditions intéressantes. Peu de gens par exemple, savent qu'on est la région la plus populaire au monde pour faire du surf de rivière, le territoire des rapides de Lachine. On est aussi une des cinq régions les plus populaires au monde pour faire du kayak de rivière. Et j'ai vu des projets se proposer sur le territoire où on voulait prendre les endroits les plus intéressants pour l'observation d'oiseaux, pour le kayak et le surf, et on voulait les inonder pour créer un milieu pour le nautisme motorisé.

1810

On a des forces, on a des caractéristiques uniques, on a des conditions environnementales qui sont intéressantes puis parce qu'on n'a pas de vision, on propose de détruire des choses pour créer un autre loisir qui, dans les faits, fait en sorte qu'on perd des milliers et des milliers d'adeptes de différents autres loisirs qui sont extrêmement populaires, extrêmement rentables financièrement, si on prend le temps de les considérer.

1815

1820

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez donc nous faire parvenir l'information sur cette réflexion de 2009?

1825

M. PATRICK ASCH :

Oui. Tout à fait. Je pourrais vous faire parvenir le mémoire qui a été déposé à ce moment-là et le rapport.

1830

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça nous permettrait de situer ça dans la notion du PMAD, mais qui est plus récente, là, de trame verte. Qu'en est-il de la trame bleue, vous n'en avez pas parlé.

M. PATRICK ASCH :

1835 Oui. Écoutez, le concept de trame verte, souvent on va parler de trame verte et bleue.
Montréal, on a la caractéristique d'avoir un fleuve qui est intéressant, qui fait le tour. J'ai eu à
faire l'inventaire de plusieurs des rivières sur l'île de Montréal aussi qui sont oubliées. C'est un
élément qui fait partie intégrante, généralement, du concept de trame verte et bleue. C'est des
caractéristiques qu'on doit intégrer, les lieux de loisir qu'on met en rive donnent un accès visuel,
1840 donnent un attrait pour faire des loisirs aussi sur le milieu. Et le bleu fait automatiquement, quand
on pense à la CMM, c'est 12 % de notre superficie qui est en matière de milieu humide, c'est
essentiel de l'intégrer tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1845 Juste pour terminer sur les rivières, est-ce qu'il y a une cartographie qui existe? Est-ce
que, à quelque part, on peut voir l'importance de ce qu'il reste de nos rivières sur l'île?

M. PATRICK ASCH :

1850 La Ville de Montréal possède cela. Il y a un dénommé Claude Thiffault qui est le
biologiste de la Ville de Montréal qui s'occupe de ce dossier-là et qui a l'inventaire le plus à jour à
ce niveau-là. Donc, vous pouvez le contacter à cet effet-là. Au niveau de la grande, du territoire –
ça, c'est les rivières en particulier, il a ça – au niveau du territoire dans son ensemble, les
1855 corridors, je sais que la CMM a fait un inventaire dans le cadre du PMAD aussi. Ils ont des
cartes.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1860 Moi, je suis très contente de voir l'importance que vous accordez à faire le lien avec le
PMAD et j'imagine aussi, on nous a parlé précédemment, dans l'intervention, qu'un des enjeux
d'avenir, ça va être le réchauffement donc les problèmes de climat et tout et il faut faire le lien
entre le rôle que peuvent jouer les espaces verts, la trame bleue à cet égard.

M. PATRICK ASCH :

1865

Exactement. Puis je pense que le contexte...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1870

Montréal a des atouts pour répondre.

M. PATRICK ASCH :

1875

Tout à fait. Je veux juste retourner en arrière sur la présentation de monsieur précédemment. La Commission mixte internationale pour le contrôle des eaux a fait des inventaires sur les impacts du changement climatique, spécifiquement sur la quantité d'eau qui circulerait dans le fleuve Saint-Laurent au niveau de Montréal. Et leurs estimés pour le territoire de Montréal, c'est que par rapport à l'an 2000, en 2050, c'est anticipé qu'on va avoir entre 4 et 24 % moins d'eau uniquement à cause du changement climatique. Il y a une raison très précise derrière ça, c'est que les Grands Lacs ne gèlent plus. Parce qu'ils ne gèlent plus, l'eau évapore, les Grands Lacs baissent.

1880

Donc, on va avoir moins d'eau accessible par nos prises d'eau et ça va affecter toute notre consommation.

1885

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

On a vu cet été un petit exemple, à un moment donné. Alors oui, c'est important d'en tenir compte, d'être proactif.

1890

M. PATRICK ASCH :

Merci beaucoup.

1895 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup Monsieur Asch. Merci encore.

M. PATRICK ASCH :

1905 Merci, bonne fin de mémoires. Monsieur Pierre Bellerose s'il vous plaît.

M. PIERRE BELLEROSE :

Bonsoir!

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

1915 **M. PIERRE BELLEROSE :**

Je suis heureux, je pense que je suis le dernier.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

1925 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Mais pas le moindre.

1930 **M. PIERRE BELLEROSE :**

Mais pas le moindre. C'est toujours exigeant des consultations, j'ai participé à quelques-unes depuis deux décennies, je sais que c'est exigeant pour les commissaires et pour les gens qui sont ici, donc félicitations pour ce travail-là, donc en espérant de donner une certaine contribution.

1935

On n'a pas déposé de mémoire, mais on voulait quand même parler du 375^e anniversaire de Montréal qui est en 2017. La démarche du 375^e a commencé en mars 2010, donc il y a eu création d'un bureau du 375^e les gens s'en souviennent peut-être. L'Office de consultation publique de Montréal avait fait une grande consultation en 2011 et un certain nombre de – et le rapport a été déposé au printemps 2012 – un certain nombre de recommandations.

1940

La première c'est de créer une société du 375^e que je représente et le bureau du 375^e avait inscrit l'ADN des fêtes, donc le thème c'était célébrer l'identité montréalaise, donc c'était le thème qui était proposé avec quatre axes : l'histoire, les gens, l'espace, et le rayonnement. Je résume rapidement.

1945

Ces grands thèmes-là ont été approuvés par le Conseil exécutif et le Conseil municipal de Montréal, ont été repris par la nouvelle société qui a été créée suite aux recommandations en début d'automne 2012, une société à but non lucratif comme, puis je vais en faire référence, comme ça s'est fait au 350^e en 92, et comme ça s'est fait au 400^e à Québec, une société qui est là pour représenter.

1950

1955 La société a repris ces thèmes-là, n'a pas refait cette grande consultation citoyenne. On a repris ces thèmes-là, donc l'ADN est la même que celle qui avait été faite par le bureau et c'est un travail assez extraordinaire qui a été fait et donc qui, je pense, va être très utile, en tout cas qui est très utile pour nous.

1960 Donc, la mouture de la société permet d'avoir un conseil d'administration qui est un grand conseil de 27 personnes. Je dirais une bonne moitié qui est le Montréal inc., donc des gens du milieu d'affaires, et l'autre moitié qui est plus la diversité, donc tout ce qui est social, culturel, historique aussi, l'histoire de Montréal et la diversité donc qui, je pense, fait qu'on a un conseil qui est très représentatif et, bien sûr, des gens de la Ville; on a un élu de la ville, le directeur général de la Ville et un fonctionnaire de la Ville qui est sur le conseil d'administration.

1965
1970 Donc, on a commencé nos travaux, la société, au printemps 2013. Moi, je suis arrivé à la fin février. L'équipe est complétée, une petite équipe de cinq personnes et on est dans une phase de planification-concept très active actuellement et qui nous permet de se projeter dans l'avenir de 2007 et plus, d'où notre intérêt à faire une intervention dans le cadre du Plan de développement de Montréal qui, on le sait, est à très long terme. Ce n'est pas les cinq prochaines années, mais on pense que 2007 peut être une balise importante, un milestone, on dirait en anglais, et on souhaite que ça ait un effet durable, donc que ça se projette dans le Plan.

1975 Les six axes d'intervention de la société, c'est : collaborer à l'identification de legs porteurs et appuyer leur réalisation. Les anniversaires permettent dans certains cas un certain opportunisme, mais dans d'autres cas c'est des choses plus planifiées, d'amener un certain nombre de projets nouveaux ou qui traînaient depuis longtemps. Je pourrais donner l'exemple du vieux port de Montréal en 92, c'était un projet de 84 qui a eu une très énorme consultation et c'est une espèce d'arrimage et de bon timing qui a fait que le projet s'est réalisé pour 92 et d'autres projets comme ça, et à Québec la même chose.

1980
1985 Il y a un certain nombre de legs, on va en parler plus tard, qui ont déjà été identifiés par les deux administrations gouvernementales, celles des Libéraux et les Péquistes, au budget de mars 2012, et par Madame Marois en novembre 2012 au Sommet Montréal culturel.

Ce sont des projets qui vont marquer, je pense, Montréal donc qui vont avoir un effet durable. Donc pour nous c'est important. On souhaite et on a une démarche participative de penser à d'autres legs que ceux qui sont déjà identifiés. Donc, on pense qu'on peut aller plus loin à ce niveau-là.

1990

Bien sûr, élaborer une programmation de qualité. On va célébrer et on va expliquer un peu dans quel axe; mettre en œuvre une stratégie de financement qui va aller avec les orientations; assurer la visibilité des célébrations; mobiliser la communauté montréalaise et, bien sûr, administrer la société de façon rigoureuse.

1995

2017, c'est trois anniversaires en même temps : le 375^e de la fondation de Montréal de 1642, le 50^e anniversaire de l'Expo 67 et le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne. L'Expo 67 étant le grand ouvrage canadien du centenaire de la Confédération en 67. Tout ça converge. Comment Montréal peut se positionner en termes de célébration, mais aussi comme je disais en terme de legs durable qui pourra être là pour une génération encore.

2000

On croit que le 375^e et la vision qui peut en découler est une opportunité pour le développement de Montréal. C'est une opportunité aussi pour changer un peu l'état d'esprit. À Québec, on se rappelle qu'en 2005-2006, l'état d'esprit n'était pas très positif à Québec non plus. Ce ne l'était pas non plus à Montréal en 89-90 et les célébrations du 350^e ou du 400^e ont amené un nouvel état d'esprit pendant quelques années. Et on espère que 2017 va permettre de changer un peu le *mood* vers un projet rassembleur positif que tout le monde va aller... et que bien sûr, on espère que ça va bien se passer à ce niveau-là.

2005

2010

Donc, deux grandes retombées, je dirais trois : bien sûr, changer physiquement Montréal durablement par des legs; ramener une fierté, donc un effet psychologique; quand les fêtes sont réussies ça a cet effet-là, on l'a vu en 92 puis on l'a vu en 2008 à Québec, donc ramener la fierté, et le troisième, c'est le rayonnement; le rayonnement de la ville.

2015 Montréal a connu ses problèmes de perception localement, mais pas internationalement. Ayant œuvré à Tourisme Montréal longtemps, je peux vous dire que la réputation de Montréal est très positive à l'étranger.

2020 Le 375^e avec tous les promoteurs qu'on a à Montréal, événementiels, entre autres, pourrait vraiment amener une augmentation du rayonnement; pas juste du rayonnement qu'on est des bons, des bonnes personnes en événementiel, du rayonnement pour nos industries du jeu vidéo, du rayonnement pour nos secteurs économiques, pour nos *start-ups*, vraiment de porter Montréal à l'international en termes culturel, social et économique à un autre niveau, à l'international. Nous sommes convaincus qu'on peut y arriver dans nos orientations. Donc, on pense que c'est l'objectif et on pense vraiment qu'on peut y arriver.

2030 Donc, ce n'est pas une fête, ce n'est pas un party, ce n'est pas quelque chose où on va se dire en 2018 : on a un mal de tête puis on a trop célébré, ce n'est pas ça. C'est vraiment se réapproprier Montréal, amener un rayonnement, amener de la fierté et créer des ponts. Créer des ponts dans les quartiers, créer des ponts entre les banlieues et Montréal. Il y a, sur le conseil d'administration, il y a le président de l'Union des municipalités du Québec sur le conseil d'administration du 375^e; symboliquement, c'est important, des ponts entre Montréal et les régions. Donc, il y a quand même un certain nombre d'ambitions dans tout ça qui sont importantes et on veut se donner les moyens d'y arriver.

2040 Il y a une volonté aussi qu'on sent, donc la réceptivité est très positive actuellement par rapport à ça parce qu'on pense à permettre de changer, tourner la page sur des problèmes perceptuels internes localement, on n'a pas besoin de les nommer. On va avoir un nouveau maire en novembre et on pense que collectivement, on pourrait se projeter vers ces quatre années-là, positivement. On sent un très grand intérêt du secteur privé qui veut se projeter, on pense, vers quelque chose de positif pour les prochaines années. On pense que collectivement on peut arriver à quelque chose d'important.

2045 Au niveau des legs, donc, qu'est-ce qui va être durable à court... je vais vous parler du moyen terme, je vais parler du long terme.

2050 Le moyen terme, on rappelle ce qui a déjà été confirmé. Donc, des investissements importants au parc Jean-Drapeau. Donc, il y a quatre projets qui sont financés là, ils vont commencer la construction en 2014. Donc, on parle de choses concrètes, une grande promenade tout le long des deux îles face à Montréal, la Place des Nations, l'espace central face au métro et l'esplanade où se trouve beaucoup d'activités dont OSHEAGA et je sais qu'ils ont d'autres projets aussi, mais déjà un certain nombre de projets. Il y a l'Espace pour la vie qui a été identifié, encore là financé. Donc, de revisiter entre autres le Biodôme, de revisiter complètement ces installations-là au goût du jour pour que... et dans tous les cas, c'est à la fois pour que les Montréalais se réapproprient ces installations-là et aussi un rayonnement touristique.

2055 Pour avoir œuvré longtemps dans l'industrie touristique et la vision de Tourisme Montréal – je fais un petit aparté –, il n'y a pas d'événements ou d'attrait touristiques à Montréal. Ce n'est pas la vision de l'industrie touristique. Il y a des événements et attrait qui intéressent les Montréalais. Un certain nombre de ces attrait et événements-là ont un rayonnement et intéressent les touristes. Il n'y a pas un touriste en Occident qui s'intéresse à aller dans un endroit où il y a juste des touristes, à part peut-être Las Vegas et Orlando. Montréal c'est une ville où les touristes souhaitent être avec des Montréalais. Et d'ailleurs, dans les événements, à la Place des festivals, il y a un très beau mixte : 85 % de Montréalais, 15 % de touristes et c'est ça qu'on souhaite. Donc, c'est toujours des événements et des attrait montréalais. Un certain nombre ont un potentiel de rayonnement et tant mieux.

2065 Et c'est comme ça qu'on voit l'événementiel aussi du 375^e et, bien sûr, on souhaite qu'il y ait ce rayonnement-là.

2070 Monsieur Asch parlait de la trame verte et bleue. Bon, elle était identifiée dans le cadre du 375^e, je pense que c'est important. Elle est bonifiable, mais je pense que c'est un très bon élément qui a été identifié. Il y a Pointe-à-Callière, que Madame Marois a identifiée comme d'intérêt, un lieu culturel autochtone. Il y a un projet formidable de Pilon Lemieux, Victor Pilon, monsieur Lemieux, le Festival Cité Mémoire, c'est des projections. Donc, on reprend un peu le projet de Robert Lepage; à Québec, il était sur un mur, et là, on le projette en le décroissant sur un paquet d'endroits en même temps, donc la technologie permet maintenant de faire cette

projection-là, mais dans plein d'endroits en même temps à plus petite échelle. Donc, découper ça, par exemple, partout dans le Vieux-Montréal.

2080 Donc, on pense que Montréal, au niveau de ses attraits, de son événementiel va changer beaucoup 2017, sans compter, et ça, on n'en est pas responsable, que le *skyline* – pour avoir parlé à des architectes –, jamais autant de projets immobiliers n'ont été constatés à Montréal depuis l'Expo 67, depuis les années 70. Jamais autant de grues, ce qui fait les Montréalais, je pense, vont, entre disons 2012 et 2017, c'est un *skyline* qu'ils ne reconnaîtront plus s'ils se voyaient six ou sept ans avant.

2085

Montréal est en train de changer physiquement, Montréal est en train de changer aussi au niveau de ses attraits et de son événementiel et 2017, à un certain niveau, va y participer.

2090 Où on se voit beaucoup dans le Plan de développement de Montréal, c'est qu'un certain nombre de personnes et de membres du conseil souhaitent qu'il y ait un legs pour 2042. Un legs pour 2042, on est dans 30 ans. C'est-à-dire est-ce qu'il serait possible à identifier qu'il y ait un élément consensuel qui permette à long terme de changer la ville? Une nouvelle charte architecturale, une grande décision en développement durable? C'est à identifier, mais il y a une volonté de la communauté, je ne dirais pas que c'est politique actuellement, on n'est pas rendu là, mais il y a une volonté de : oui, ça tombe de legs, on a quatre ans pour les faire, certains sont commencés, on espère en identifier d'autres. On va être opportunistes aussi. Mais est-ce qu'on peut aussi penser qu'en 2017, collectivement, on s'assurerait de prendre une décision qui permettrait d'augmenter la beauté de la ville? On peut donner des exemples, là, qui est un exemple personnel : à Vancouver, ils ont décidé qu'à partir de 2020, tout édifice construit de plus de 10 M\$, je pense de mémoire, doit être LEED. Tout édifice. C'est dans la réglementation, ils ont annoncé ça dix ans à l'avance.

2095

2100

2105 Est-ce qu'une décision comme ça, et il y en aurait d'autres, ça pourrait être un immense plan de lumière métropolitain, ça peut être... il y aurait quelque chose à décider, mais c'est clair qu'on ne veut pas que 2017 soit simplement... c'est sûr et certain que la société en février ou en

mars 2018 va fermer ses livres et c'est terminé, mais on souhaiterait qu'on se projette collectivement et que cet exercice soit fait.

2110 On souhaite aussi éviter ce qui s'est passé à Québec. C'est-à-dire à Québec, en 2009, ça été très très, très, très dramatique comme baisse. Bon, on va à Québec tout le monde, beaucoup de monde, puis après ça, ils vont y retourner dans cinq ans. Personnellement, je suis allé à Québec en 2008, je suis allé la fois suivante cet été. Donc, on a tendance à...

2115 Donc, par exemple, c'est une année où on a beaucoup de congrès et d'événements sportifs en anniversaire, on va s'assurer aussi que 2018 aille bien. Donc, l'objectif, autre événement et objectif durable, si on fait des événements qui vont faire quelque chose de spécial, qui atteignent un plateau différent et qui gardent ce plateau d'intervention pour l'avenir. Ce n'est pas juste : on fait un weekend spécial pour le Festival de jazz en 2017 et après ça, l'année
2120 suivante, on retourne comme avant. Bien, c'est certain que le rayonnement va diminuer fortement, les gens sont tous venus l'année d'avant.

Donc, en termes de durabilité, oui, il y a eu une intervention, une réflexion sur un consensus sur quelque chose à long terme qu'on pourrait identifier collectivement. Mais aussi, la
2125 durabilité dans les interventions publiques événementielles qui reste après; pas juste, on finance quelque chose de le *fun*, de magnifique. C'est clair qu'en 2017, Montréal va être la ville la plus festive d'Amérique du Nord. On a les promoteurs déjà exceptionnels. On va leur donner un coup de main. Il va y avoir des commanditaires, c'est clair, on peut l'assurer. On souhaiterait qu'on demeure, sans ces sommes d'argent là, en 2018 aussi. Donc profiter de ça pour...

2130 Autre valeur, puis on en parlait, c'est que l'événement soit – là, ça touche moins le Plan de développement. mais un événement en termes de durabilité qui soit exemplaire. Donc, et que les événements permanents qui reviennent année après année se servent de l'expérience du 375^e, de la société, pour apprendre. Il y a déjà beaucoup de choses qui se font. Il y a quand
2135 même des événements qui sont, en termes de durabilité, de développement durable, assez avancés. Mais qu'on pousse ça encore plus loin pour qu'on soit exemplaire, Montréal. Et donc que ça aussi, ce soit quelque chose qui demeure.

2140 Donc, en résumé, oui, des legs pour 2017, on va être opportuniste. Il y a beaucoup de projets qui vont être en construction. Essayer collectivement de se projeter vers 2042. Donc quel sera ce projet collectif qu'on pourra identifier dans les prochaines années? Et aussi, se servir de cette expérience-là et de ce qui s'est fait au 350^e, au 400^e, on s'est rendu compte que ce n'était pas durable. Oui, des belles célébrations, oui, du rayonnement, mais qui a duré un an, puis après ça. c'est retombé. Comment apprendre de ces expériences-là pour que le rayonnement soit durable et participe à Montréal pour la décennie qui s'en vient.

2145 Voilà donc, on souhaitait que dans le Plan de développement, on fasse part de ce *milestone-là*, de ce plateau-là, parce que je pense que ça va servir à changer Montréal durablement. En tout cas ça fait partie des valeurs de la société.

2150 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2155 Ça conclut?

M. PIERRE BELLEROSE :

Ça conclut.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

2165 Vous me permettrez de m'étonner, c'est une de mes principales approches quand je veux poser une question. Je m'étonne que dans le camp du Plan de développement qu'on discute actuellement, qui s'étale jusqu'en 2025, qu'on apprenne – on sait que c'est mentionné dans le Plan, le 375^e, mais il n'y a aucune des informations que vous venez de nous fournir. Alors que certaines d'entre elles sont assez lourdes en termes de signification pour le développement de Montréal. Et je ne comprends pas qu'on attende en 2017 pour se projeter jusqu'en 2042. Il y a quelque chose que je ne saisis pas, la discontinuité entre l'exercice qu'a

2170 lancé la Ville en 2012 sur une réflexion sur un plan de développement, ce qu'on fait et pour lequel on convie des citoyens et ce que vous faites, vous, à la Société du 375^e, comme si c'était deux mondes. Pouvez-vous m'expliquer les liens entre ces deux réalités?

M. PIERRE BELLEROSE :

2175 Évidemment, c'est pour ça qu'on est ici. C'est pour ça qu'il y a des consultations, pour s'assurer que vous ayez toute l'information. Tout ça est public. Quand je vous parlais des legs, là, quand ça été annoncé par 1), le ministre Bachand, il y a eu des articles dans les journaux, c'est tout ça, des choses très, très publiques et il n'y a pas rien de caché.

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, non, non, c'est pas ça... ce n'est pas sur le point que ce soit caché, c'est le fait qu'on n'en parle pas dans le Plan de développement. C'est surtout ça que je ne saisis pas.

2185 **M. PIERRE BELLEROSE :**

2190 Je ne sais pas qui a écrit le Plan. Nous, on a vu la consultation, on l'a lue, on a dit : il me semble qu'il manque un peu de contenu parce que ça va être des interventions assez importantes et il y a une volonté qu'il y en ait d'autres. Donc, effectivement, qu'on attende en 2017, donc quand on a commencé les consultations, la Société, sur qu'est-ce qui va arriver en 2017, c'est là – et donc on a commencé au printemps 2013 – c'est là qu'on sent la volonté que le legs soit durable. C'est récent qu'on sent de la communauté que ce n'est pas vrai que ça va arrêter le 31 décembre 2017, qu'on va fermer le livre.

2195 Pourquoi ne pas en profiter pour se projeter plus collectivement? Et donc évidemment, anniversaire du 375^e, le prétexte est le 400^e. Le 400^e, là, ce n'est pas tout va changer en 25 ans. On sait, la démographie, la technologie, mais la ville, elle, tout le monde veut qu'elle s'améliore, qu'elle soit plus belle. Ça, ce n'est pas juste la société ça va être collectivement qu'on va prendre quelques années pour se projeter. Mais c'est clair que Montréal va changer surtout dans la

2200 capacité de célébrer, la capacité dans les places publiques, la capacité de... ça, ça va changer
fortement à cause des legs.

2205 Donc, Jean-Drapeau va changer, Espace pour la vie va changer, le Vieux-Port, le Vieux-
Montréal peut changer aussi. C'est sûr, c'est plus dans les quartiers centraux. Mais il y a une
volonté aussi, puis je n'en ai pas parlé, que ça se passe aussi dans les quartiers et dans les
arrondissements. Qu'il y ait des choses qui se passent dans les quartiers, dans les
arrondissements.

2210 Je rappelle, pour ceux qui étaient là au 350^e, il y avait des fêtes dans chacun des
quartiers, à l'époque on appelait ça des quartiers, et chaque quartier était lié à une région du
Québec. Et il va y avoir des choses aussi dans les quartiers, ce n'est pas juste, on a parlé plus
des legs centraux, on espère que ça va aussi bouger dans les quartiers. Nous, la trame bleue et
verte métropolitaine, on a quelqu'un de l'UMQ sur le conseil, donc ça va bouger à d'autres
niveaux aussi.

2215 Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question?

LE PRÉSIDENT :

2220 En partie.

M. PIERRE BELLEROSE :

2225 C'est déjà pas mal. En partie, c'est...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Est-ce que je peux en poser une moi aussi?

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2235 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Qui compose votre conseil d'administration? Vous avez dit il y a Montréal inc., puis il y a beaucoup d'autres gens. Vous avez mentionné aussi l'UMQ. Est-ce qu'il y a des représentants des groupes communautaires aussi?

2240 **M. PIERRE BELLEROSE :**

Oui, on a un...

2245 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Vous êtes combien, 27 en tout?

M. PIERRE BELLEROSE :

2250 27. Donc une dizaine plus du milieu économique, trois personnes de la Ville, un élu, le directeur général dont on est une quinzaine et on a quelqu'un pour représenter, c'est une question importante, la question autochtone. À Québec, il y avait une nation hôte qui était les Wontakés.

2255 Nous, en discutant avec Monsieur Picard, on a décidé de ne pas avoir une nation hôte. Un, la dynamique est différente, c'est les Mohawks, c'est un peu plus compliqué. Donc, on fait affaire avec un regroupement d'autochtones montréalais, donc communautaire, Odile Joannet qui représente, qui est une Innue, je ne sais pas si vous la connaissez, qui est très, très impliquée de façon communautaire, on a Cathy Wong du Forum Jeunesse de Montréal, on a des
2260 gens de la Diversité. On pourra vous envoyer la liste. Notre site web, d'ailleurs...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Oui, ce serait intéressant.

2265 **M. PIERRE BELLEROSE :**

Notre site web va être en ligne la semaine prochaine. C'est un des gros chantiers qu'on a mis sur pied.

2270 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Et est-ce que c'est ce groupe-là qui va définir ou en tout cas formuler le projet, imaginer le projet dont vous parlez, le projet qui serait porteur jusqu'en 42, est-ce que c'est ce groupe-là? Ou vous allez entamer un processus?

2275 **M. PIERRE BELLEROSE :**

2280 Bien, c'est-à-dire que nous, on va... ça n'a pas été fait au 350^e puis ça n'a pas été fait au 400^e. On sent ça. Donc, c'est certain que nous, on va initier. Ça va être une de nos contributions, pas seuls avec les employés puis les 27 membres; avec la nouvelle administration municipale, avec la communauté, on va lancer cette idée-là. On espère que les gens vont reprendre ça puis qu'ils vont tabler là-dessus. Ça peut être une contribution, mais la contribution, nous... nous, on est là pour servir la communauté. On a le mandat de la Ville, on est là pour ça. On n'est pas là pour nous, on est là pour servir la communauté puis améliorer les choses.

2285 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2290 La communauté montréalaise. Le Montréalais partout dans tous leurs quartiers. Dans leur milieu de vie.

M. PIERRE BELLEROSE :

Dans tous leurs quartiers, tout à fait. Tout à fait. Dans tous les quartiers.

2295 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

La question qui me vient, c'est qu'on a entendu beaucoup, ici, de la part des... je pense que la grande majorité des intervenants qui sont venus depuis quelques jours viennent de groupes qui s'investissent beaucoup dans la vie de quartier. Alors, on a entendu toutes sortes de concepts pour illustrer les différentes visions de ce que devrait être un quartier complet, idéal, vivant, sain, la pauvreté éradiquée, l'accessibilité à des milieux où les enfants peuvent vivre en sécurité, et cetera, et cetera. Je veux dire, il y a énormément de préoccupations. Et ce qu'on entend aussi, ce ne sont pas les grands projets qui les mobilisent, mais plutôt des projets où ils se sentent directement interpellés, eux. Alors, c'est peut-être une piste de réflexion pour vous.

2305

M. PIERRE BELLEROSE :

Oui, on a lu toutes les consultations du bureau...

2310 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Indiquent la même chose, vont dans le même sens.

M. PIERRE BELLEROSE :

2315

Je ne dirais pas que c'est... ce n'est pas tout le monde dans le même sens, mais il y avait une grande partie des gens qui allaient dans ce sens-là, puis c'est évident, comme je vous le disais, j'en ai moins parlé, mais je vous le répète : préoccupations que ce soit dans les quartiers, alors quels mécanismes? Donc, on veut rencontrer chacun des arrondissements. Il y a le regroupement des Tables de quartiers, il y a les quartiers culturels. On a rencontré, c'est intéressant, les villes liées. Les villes liées sont venues nous voir, le représentant des villes liées,

2320

2325 en disant : nous, on veut participer au 375^e. On trouvait ça extraordinaire. Les banlieues aussi, mais c'est clair que Montréal a été fondée dans le Vieux-Montréal en 1642, ça va être des Montréalais, ça va être en cercles concentriques, et le cercle du centre va peut-être être plus fort, le centre étant la ville de Montréal, mais c'est clair qu'il faut travailler avec les quartiers. Il faut trouver la bonne façon que les gens soient, qu'on atteigne ces gens-là au-delà des structures.

2330 Donc, c'est notre défi, une fois qu'on va avoir identifié, nous, notre... finir notre réflexion et travailler, on a quelques années, les célébrations, avec les bonnes personnes dans les quartiers, c'est bien évident. Il va y avoir des choses dans des endroits centraux. Il va y avoir des choses dans les quartiers.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

2335 Alors, vous nous avez souhaité bonne chance. Je pense qu'on peut vous souhaiter la même chose.

LE PRÉSIDENT :

2340 Avant de vous laisser partir, pendant que Monsieur Asch est encore là, je suis certain qu'il vous a entendu mentionner la trame verte et bleue parmi les projets. Qu'est-ce que ça veut dire en fait par projet à réaliser, qu'est-ce que ça veut dire? Vous avez mis ça dans le moyen terme?

2345 **M. PIERRE BELLEROSE :**

2350 C'est-à-dire qu'il y a, c'est la CMM actuellement qui est porteur du dossier. Pour l'instant, c'est une trame, donc un tracé qui est plus vert que bleu, qui va de la Rive-Nord à la Rive-Sud en traversant l'île. Entre autres, il y a des défis de voies ferrées, de côtoyer des voies ferrées là-dedans, ce n'est pas simple. Et il y a un certain nombre de projets bleus aussi dans le coin de Châteauguay. Donc c'est ce projet-là d'unifier l'ensemble de la région métropolitaine à travers cette trame-là.

2355

Donc, la CMM coordonne, mais ça interpelle – là, je parle d'un dossier qui n'est pas le nôtre – ça interpelle un grand nombre de municipalités; donc, ça interpelle Laval, un certain nombre de villes, d'arrondissements sur la Rive-Sud. Donc c'est un projet complexe, mais il y a une volonté, il y a des sous pour y arriver et qu'une partie de ça, une grande partie soit faite en 2017, et après ça, ça peut être bonifié par la suite.

2360

Tout n'arrêtera pas en 2017 et tout ne doit pas être fini en 2017. Dans le fond, 2017, c'est un élan qu'on souhaite à un certain nombre de projets.

LE PRÉSIDENT :

2365

Et ce projet-là est sous la gouverne de la CMM et la Ville participe d'une façon quelconque?

M. PIERRE BELLEROSE :

2370

Oui, tout à fait. Tout à fait. Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2375

M. PIERRE BELLEROSE :

Oui. Et nous, on est en lien avec eux pour comprendre où ils en sont rendus puis on appuie ce projet-là.

2380

LE PRÉSIDENT :

Ça va. D'autres questions?

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

2385 Non.

LE PRÉSIDENT :

2390 Merci beaucoup.

M. PIERRE BELLEROSE :

Et bon repos à vous commissaires.

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce qu'il y a des rectificatifs qui pourraient venir des représentants de la Ville si tant est qu'ils sont là?

2400 Alors, merci d'être venus, c'est notre dernière session. Donc, nous terminons avec cette session ce soir la fin de la période d'audition des mémoires et des opinions. Après quelques jours de repos, nous allons entreprendre ensuite l'analyse et la préparation de notre mémoire.

2405 Merci de vous être déplacés. Au revoir.

AJOURNEMENT

* * * * *

2410

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2415 **ET J'AI SIGNÉ :**

2420 **Yolande Teasdale, s.o.**